

VENDEE



LA ROCHE SUR YON



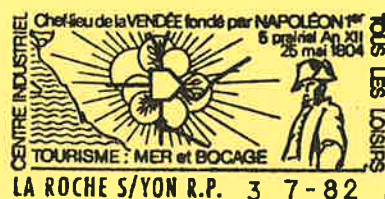
AMICALE APY YONNAISE

PHILATELIQUE

...

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE PHILATELIE ET D'HISTOIRE POSTALE



Vue de l'intérieur de la Recette Principale de La Roche-sur-Yon  
rénovée fin janvier 1988

N° 40

# ***Amicale Philatélique Yonnaise***

## Ce qu'elle est :

Fondée en 1943, l'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE, fédérée sous le n° 234 -XV compte 100 adhérents et 40 jeunes.

Mr. G. ABERT occupe la charge de Président.

## Ce qu'elle offre :

- des réunions mensuelles
- le service de la revue fédérale "PHILATELIE FRANCAISE" gratuitement et à domicile.
- un service d'échanges au moyen de circulations à domicile
- un service de nouveautés France et Monaco (tous les deux absolument gratuits)
- un BULLETIN TRIMESTRIEL dont vous avez un exemplaire sous les yeux
- une bibliothèque
- du matériel à prix réduit
- ... des informations en tous genres.

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE : 130 Frs. - C.C.P. 2898.26 M NANTES

## LES REUNIONS

Les adultes se réunissent une fois par mois, en principe le 1er jeudi du mois à 20 h 30 à la Cité Bretagne, Boulevard des Etats Unis, dans les locaux du club du 3ème âge.

Les philatélistes isolés y sont cordialement invités.

Les jeunes se réunissent également à la Cité Bretagne le dimanche à 10 h 30.

## CALENDRIER DES REUNIONS

### REUNIONS MENSUELLES - ADULTES

3 mars  
7 avril  
5 mai  
2 juin  
30 juin  
8 septembre  
6 octobre  
3 novembre

Dimanche 11 décembre à 9h30

ASSEMBLEE GENERALE

### REUNIONS MENSUELLES - JEUNES

6 et 20 mars  
10 et 24 avril  
8 et 22 mai  
12 et 26 juin  
3 juillet  
25 septembre  
9 et 23 octobre  
6 et 20 novembre  
4 et 18 décembre

## DATES DES PRINCIPALES MANIFESTATIONS EN RAPPORT AVEC LES ACTIVITES DE L'A.P.Y.

12 et 13 mars : JOURNEE DU TIMBRE à FONTENAY-LE-COMTE (avec exposition départementale)

d° JOURNEE DU TIMBRE AUX SABLES-D'OLONNE

16 et 17 avril CONGRES et EXPOSITION G.P.C.O. à NIORT

22 et 23 mai CONGRES FEDERAL et EXPOSITION NATIONALE à VALENCE

# BULLETIN DE L'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE

NUMERO 40

SEPTEMBRE 1988

## SOMMAIRE

|         |                                                                                           |                 |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 1       | Sommaire                                                                                  |                 |
| 2       | Le mot du Président                                                                       | G. ABERT        |
| 3       | La Vie de l'Amicale                                                                       |                 |
| 4 à 10  | Histoire Postale de la Vendée                                                             |                 |
| 11 à 24 | Les timbres au type Merson<br>d'après les tarifs postaux                                  | Mme J. LANGLOIS |
| 25 à 36 | Micro-informatique et affranchisse-<br>ment (suite)                                       | L. GUILLARD     |
| 37 à 42 | La ligne de démarcation                                                                   | E. GLEMAREC     |
| 43      | ECU 0,31... en Europe !                                                                   | A. SAUVANET     |
| 44 - 45 | Illustrons nos collections                                                                | A. SAUVANET     |
| 46      | Document : Affiche annonçant la mise<br>en service des timbres-poste au 1.1.1849          |                 |
| 47 - 48 | Le dépôt et le ramassage des sacs pos-<br>taux par les courriers-convoyeurs,<br>vers 1885 |                 |
| 49 - 50 | Souvenirs marcophiles du Maréchal<br>de Lattre de Tassigny                                |                 |

Directeur de la publication : Gérard ABERT  
Impression des textes : A.T.A.C.  
Impression des pages publicitaires :  
Imprimerie Jauffrit le POIRE-sur-VIE

## Le Mot du Président

Nous connaissons tous ces paroles que Shakespeare met dans la bouche d'Hamlet :

"To be or not to be..."

c'est aussi la question que je me pose ainsi que quelques-uns parmi nous.

Surprise ? Que non ! Cela fait dix années que les responsables du bulletin réclament à cors et à cris quelques articles, ou tout au moins la connaissance des sujets que vous aimeriez voir traiter dans notre bulletin. Il vous suffit de fournir quelques documents (qui vous seront rendus après photocopies) et nous pourrions vraisemblablement construire un article de 3 ou 4 pages. A mon sens, c'est le seul moyen de traiter un sujet qui vous intéresse. N'allez cependant pas croire que les quelques rédacteurs (hélas trop peu nombreux) ont la science infuse; ils se tromperont, et c'est tant mieux si cela permet d'approfondir nos connaissances, mais je rêve....

Cependant, l'un de nous m'écrivait il y a quelques semaines: "le bulletin n'est fait que pour des spécialistes de haut niveau, et en plus souvent tourné vers le passé". Alors, il faut savoir : personne ne demande rien d'une part, et d'autre part, les sujets d'actualité comme "la Poste à l'heure de la PUB" ou d'avenir comme "micro-informatique et affranchissement" représentent dans le N° 39 quelque 25 pages, soit environ la moitié de la revue.

Entendons-nous bien. Je remercie l'auteur de cette lettre d'avoir pris le temps de dire ce qu'il souhaite, mais n'est-ce pas la quadrature du cercle? Une fois encore, je ne veux pas défendre l'équipe de rédaction (j'en fais partie....), mais réagissons, sans cela l'avenir de notre bulletin risque d'être compromis.

Pour changer de sujet, et montrer que le présent nous intéresse, sachez que le prochain "cahier vendéen" sera un début de catalogue des Empreintes de Machines à Affranchir concernant la ville de LA ROCHE SUR YON. Viendra ensuite celui traitant le Nord-Vendée, et enfin le Sud-Vendée. Après quoi nous pourrions aborder les machines de guichets du département.

Il reste aussi que nos relations avec la Dame P.T.T. sont parfois délicates. Deux exemples: Comment faire pour obtenir les nouvelles étiquettes des M.O.G. de la Recette Principale? Pourquoi l'un de nos amicalistes déposant en mains propres 12 enveloppes timbrées pour recevoir le premier jour d'oblitération d'une flamme mise en service le jour même reçoit-il 12 fois le timbre à date manuel?

COMMENT FAUT-IL S'Y PRENDRE ?

Au fait, j'ai plutôt l'air mécontent ces temps-ci, tout ira mieux la prochaine fois. J'espère que vous avez passé de bonnes vacances, et j'attends avec impatience le plaisir de vous rencontrer.

Gérard ABERT

# LA VIE DE L'AMICALE

Deux évènements ont marqué la vie de l'Amicale et des ses membres.

- le 1er juillet, en l'église Saint-Louis à La Roche, Mr. Hubert GILLAIZEAU, membre du Conseil de l'Amicale, a uni sa destinée à celle de Mme Huguette LEBOEUF.

Quelques amis ont pu assister à la cérémonie.

Le nouveau ménage réside désormais à La Bruffière.

Nos meilleurs vœux de bonheur à notre ami et à son épouse.

Nous les reverrons toujours avec grand plaisir.

- le 21 juillet voyait l'inhumation du père de Mr. Michel OLIVIER, autre membre du Conseil.

Nous adressons à notre collègue et ami nos plus sincères condoléances.

## APRES L'EXPOSITION DE VALENCE

Il n'est pas trop tard pour rappeler que l'Amicale était représentée, pour la première fois de son existence, à une exposition nationale. Nos deux représentants y ont fait bonne figure.

En classique, Mr. Michel OLIVIER a obtenu une médaille de bronze argenté, avec un sujet bien restreint (le 25 c. semeuse camée bleue). Aucun amicaliste ne l'avait encore réussi depuis 45 ans! Bravo Michel !

En thématique, Mr. Didier LAPORTE a décroché une médaille de grand vermeil avec attribution du prix Marc Dhôtel. Pour sa participation sur l'Hellénisme. Nos félicitations ! Didier nous représentera l'an prochain à Philexfrance; ce sera encore une première.

+++++

### UN HOMME AVERTI EN VAUT DEUX :

"Il faut lire pour s'instruire", c'est bien connu !

Certains trouvent inutile de savoir ce qui existe; il n'est jamais sans intérêt d'avoir la documentation suffisante pour "apprécier" ce que l'on possède ou que l'on peut acquérir sans frais à un moment donné.

Nous sommes tous concernés, particulièrement par les objets de collection philatéliques émis en Vendée, notamment du fait que nous sommes mieux placés que les autres pour nous les procurer.

Bien sûr, il serait difficile, voire impossible, de tout rechercher et de tout collectionner, mais certaines pièces seront infiniment plus rares que des vignettes tirées à des millions d'exemplaires.

La qualité et la rareté sont souvent préférables à la quantité.

Notre président, Mr. G. ABERT, vient de réaliser la première partie de la vaste nomenclature des empreintes des machines à affranchir de Vendée. Elle concerne LA ROCHE-sur-YON et comprend la reproduction de toutes les empreintes à illustration thématique.

+ + + + +

Rappelons que la monographie de Mr. BRUNO sur les marques postales et oblitérations de Vendée jusqu'en 1876 est toujours à la disposition des amicalistes. C'est véritablement un ouvrage de base cédé à un prix dérisoire.

# AU JOUR LE JOUR

## L'HISTOIRE POSTALE DE LA VENDEE

### BUREAUX TEMPORAIRES

Trois bureaux temporaires ont été organisés depuis la sortie du dernier bulletin.

A NALLIERS, un bureau a fonctionné, (pratiquement sans avoir été annoncé) du mercredi 25 mai au dimanche 29 mai inclus, à l'occasion de la "deuxième Semaine d'Animation avec la Poste"

Une carte reproduisant un paysage du Marais du Sud-Vendéen a été vendue à cette occasion. Un élégant timbre à date a marqué cette manifestation.



AUX SABLES D'OLONNE, un bureau temporaire avait été mis en service les 28 et 29 mai à l'occasion d'un Congrès d'Anciens Combattants.

Peut-être Mr EVAIN, président de l'A.P.S.O. détient-il encore quelques-unes de ces précieuses oblitérations?



A ANGLES, le 21 août, on a fêté la tour de MORICQ et son ancien port.

Le timbre à date grand format représente la tour de MORICQ telle qu'on la voyait au XVème siècle, entourée par la mer où flotte un bateau de pêche à voile de l'époque.

Ce très beau dessin a été réalisé par Mr. TETART, un peintre local.

Plusieurs souvenirs ont été émis : une enveloppe, des entiers, un encart, une carte postale.

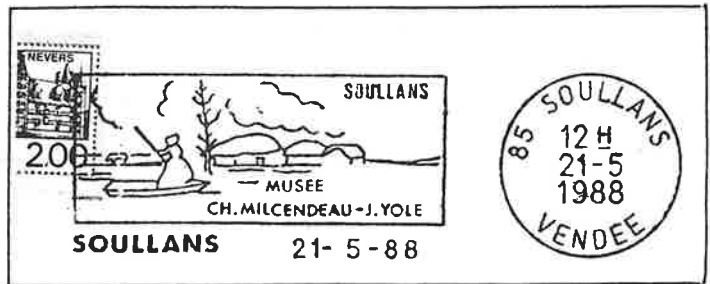
Mr. le Receveur d'Angles est sans doute encore en mesure de satisfaire quelques demandes de souvenirs.



## NOUVELLES FLAMMES D'OBLITERATION

### SOULLANS

La flamme annoncée pour le 21 mai a bien été mise en service à la date prévue.



### NALLIERS



Une flamme avait bien été prévue pour utilisation aux environs du 24 mai.

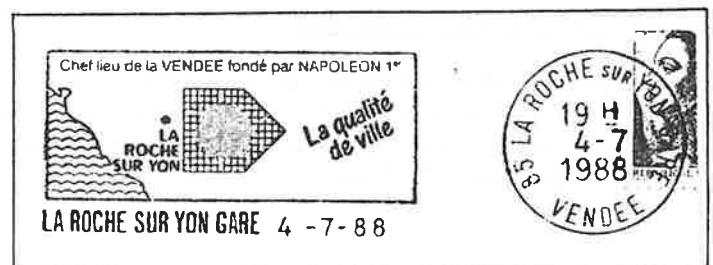
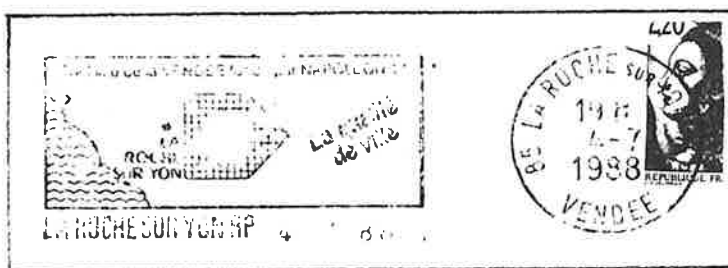
Elle est effectivement sortie le 27 mai au cours de la manifestation dont il est parlé plus haut.

### LA ROCHE-SUR-YON

La municipalité a tenu à mettre en valeur à la fois son nouveau logo (jaune, bleu et vert) et son slogan "LA QUALITE DE LA VILLE".

Le souvenir de Napoléon 1er est toutefois rappelé.

Cette flamme a été mise en service simultanément à la R.P. et au Centre de Tri le 4 juillet.

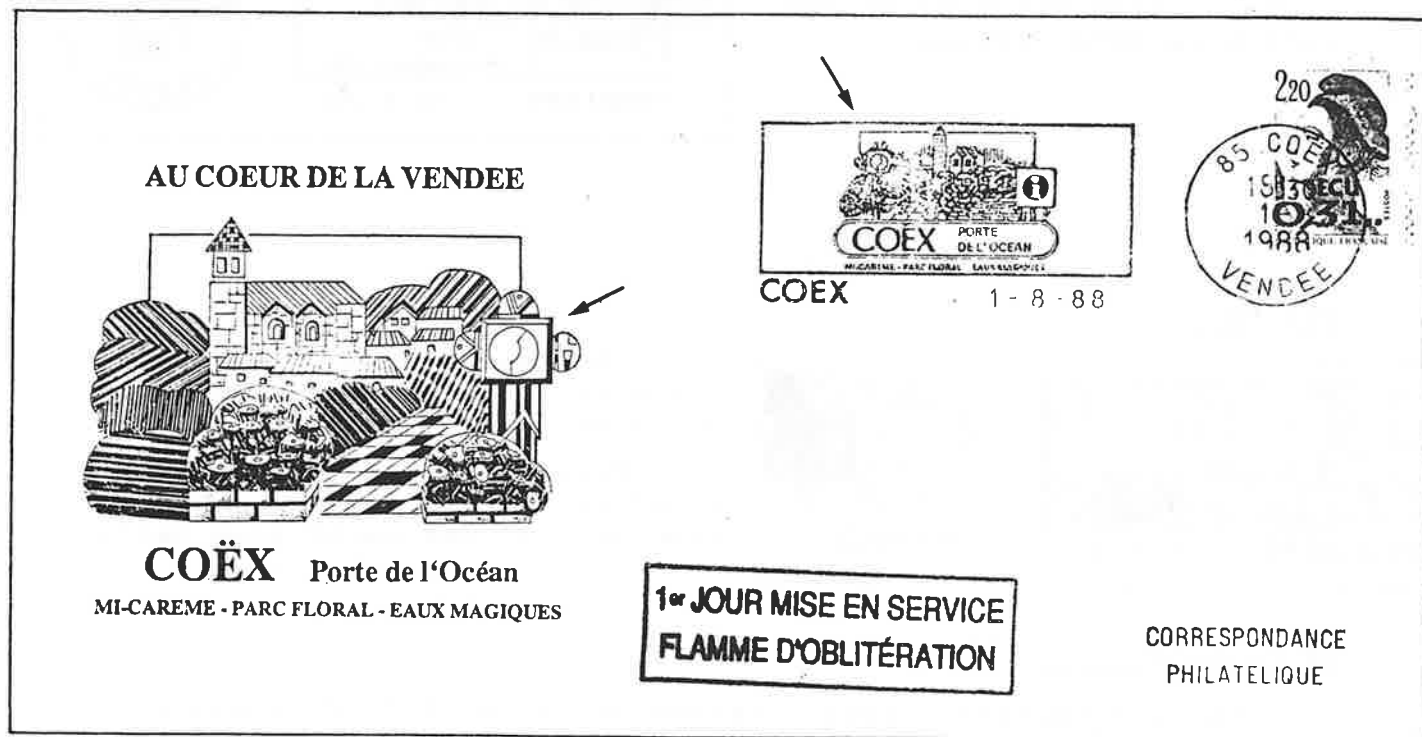


### COËX

Les efforts conjoints de la Municipalité, du Syndicat d'Initiative et de notre ami Claude BELLEIL sont à l'origine d'une jolie flamme, mais qu'on peut se demander ce qu'elle peut bien représenter.

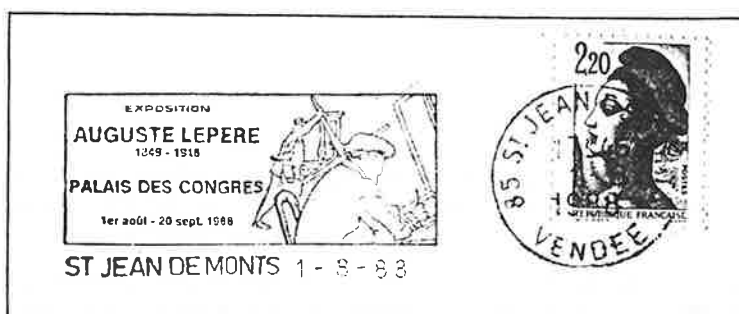
Le cartouche du bas reprend le texte du panneau situé à l'entrée de la ville "Coëx, porte de l'océan". Au fond, on discerne l'église; à droite, le sigle Syndicat d'Initiative est bien apparent; au centre,

sous l'église, un fouillis de verdure évoque (mais bien imparfaitement ! ) le magnifique jardin municipal. Enfin, à gauche, un objet, difficile à discerner, peut intéresser quelques thématiciens. Cette sorte de "lanterne" est beaucoup plus lisible sur le dessin illustrant l'enveloppe proposée par notre ami Claude Belleil. Il s'agit simplement d'une borne de signalisation (1 m environ) de couleur verte, placée aux alentours de la Grande place et appelée par les Coëxiens, les "Martiens".



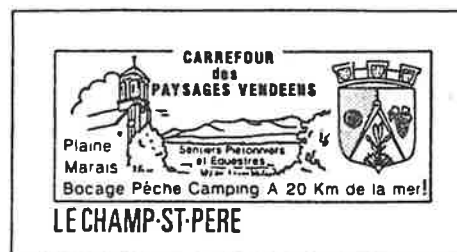
#### SAINT-JEAN-DE-MONTS

Une dernière flamme a surgi, presque à l'improviste, le 1er Août, pour marquer l'exposition consacrée du 1er août au 30 septembre au Palais des Congrès, aux oeuvres de l'excellent artiste régional Auguste LEPERE.



## FLAMMES ANNONCEES

- à CHAMP-SAINT PERE une flamme permanente demandée par la Municipalité devrait être mise en service vers fin septembre ou début octobre.



- à MOUILLERON-EN-PAREDS

La Municipalité a demandé une flamme d'oblitération permanente qui devrait être mise en service en octobre 1988.



- l'HERBERGEMENT a aussi un projet en cours, sans doute pour septembre.



## RETRAIT DE FLAMMES

BEAUVOIR, retirée le 19 juin

FONTENAY-LE-COMTE le 2 août

DECES D'ALEXANDRE COUZINET  
=====

Récemment, la presse régionale s'est fait l'écho de la mort, survenue en juillet, de Monsieur Alexandre COUZINET, frère de l'ingénieur René COUZINET qui travailla beaucoup sur les appareils aéronautiques de l'Aéropostale, avec Mermoz et les autres.

Les COUZINET étaient d'origine vendéenne. Il y a quelques années Alexandre COUZINET avait fait don de nombreux souvenirs de son frère au Musée de La Roche. L'aérodrome de la ville porte d'ailleurs le nom de René-COUZINET.

Lors de l'exposition montée à cette occasion, l'Amicale avait préparé des souvenirs qui déjà se font rares.

Erratum.

A la page 11 du précédent bulletin (juin 1988 n° 39) il a été fait mention d'un cachet FD des Sables vu en mars 1988.

Ce cachet aurait été apposé à La Roche.



## NOUVEAUX EQUIPEMENTS EN MACHINES SECAP

Trois bureaux ont échangé leur modèle B.B. pour des appareils H.M. plus performants. Il s'agit d'APREMONT (fin juin), SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE (18 mai environ) et la FLOCELLIERE (1er avril 1988). Aucune modification ne devrait être constatée dans les lignes ondulées ou flammes illustrées utilisées par ces bureaux.

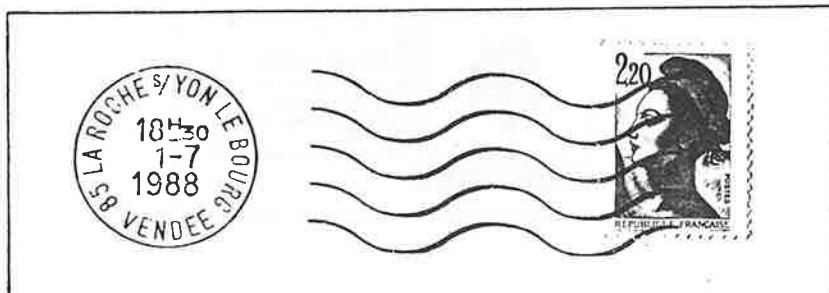
Par contre plusieurs bureaux ont été dotés d'un matériel H.M., alors qu'ils ne disposaient d'aucun appareil mécanique auparavant.

Ce sont :

|                              |                     |   |   |
|------------------------------|---------------------|---|---|
| AVRILLE.....                 | le 1er juillet 1988 |   |   |
| LE CHAMP-SAINT-PERE .....    | le "                | " | " |
| LA ROCHE-SUR-YON le BOURG... | le "                | " | " |
| SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE... | le "                | " | " |
| TIFFAUGES.....               | vers 12-23          | " | " |
| VENANSAULT.....              | le 13               | " | " |

Tous ces bureaux utilisent désormais des "lignes ondulées" en attendant mieux.

Ci-dessous l'oblitération de La ROCHE-SUR-YON-Bourg du 1er jour



Pour mémoire, SAINT-HILAIRE DE LOULAY a dû envoyer son appareil H.M. à APREMONT et prendre à la place la petite B.B. de ce bureau.

## UN CURIEUX TIMBRE "A DATE"

Non seulement l'heure, mais aussi la date, ont été enlevés et remplacés par deux blocs PP, mis d'ailleurs à l'envers.

Si la date du timbre fait foi...



## MICRO-INFORMATIQUE ET AFFRANCHISSEMENT

L'équipement des bureaux de poste de Vendée se poursuit :

### LES MOUTIERS-LES-MAUXFAITS

un TMG le 1er juin

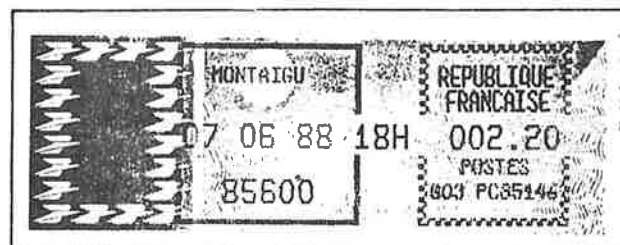


### MONTAIGU

deux appareils en service le 7 juin



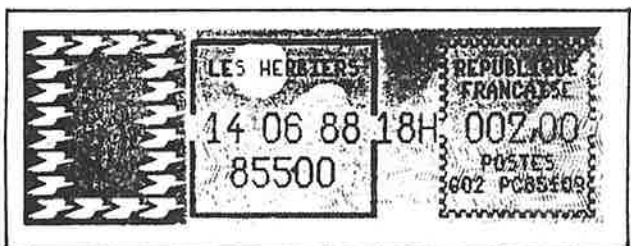
TMG GO2



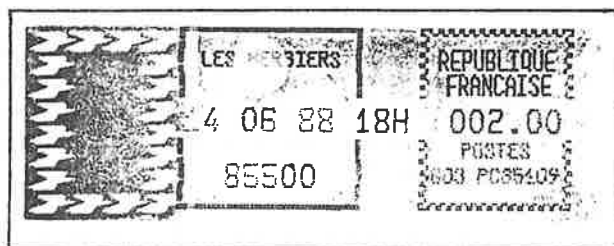
IBF BG GO3

### LES HERBIERS

également deux appareils utilisés à compter du 14 juin



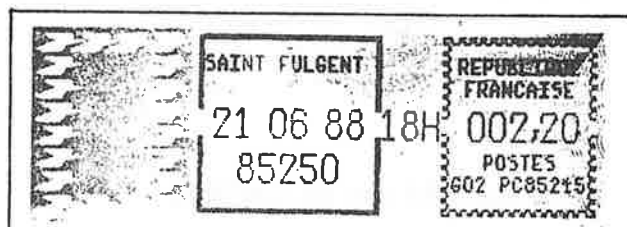
TMG GO2



IBF BG GO3

### SAINT-FULGENT

un TMG le 21 juin



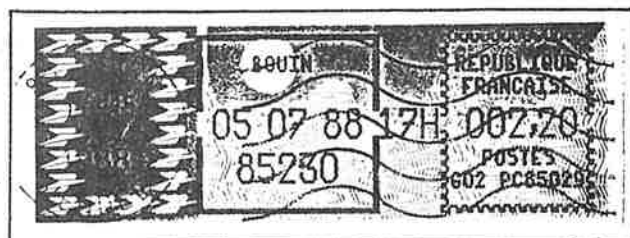
### MOUILLERON-EN PAREDS

un TMG le 5 juillet



### BOUIN

un TMG le 5 juillet



Tiens ! les postiers de Bouin font du zèle en oblitérant les vignettes !

## NOUVEAU MODELE DE VIGNETTE POUR LES MOG - MOB - TMG ET IBF

L'administration des Postes a prévu de modifier les supports qui servent de vignettes autocollantes pour les machines susdites. Le dessin dit de "fond de sécurité" est légèrement modifié, mais surtout les oiseaux stylisés qui ornaient la partie gauche de la vignette ont disparu.

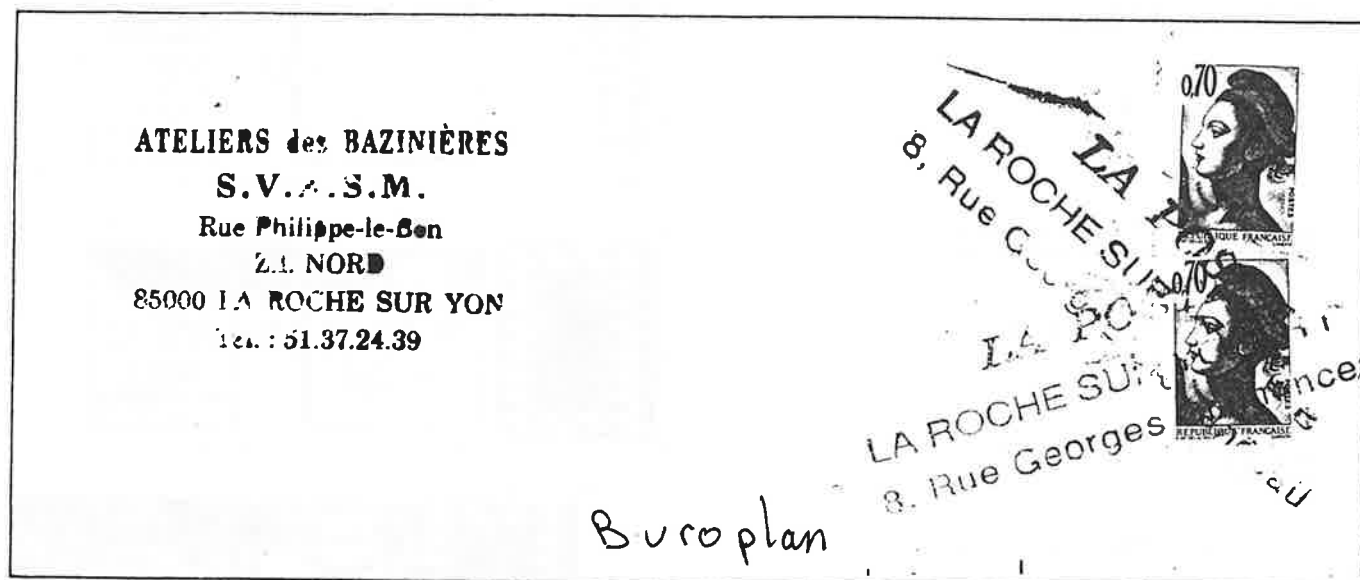


Une bobine du nouveau modèle a été utilisée par hasard à LA ROCHE R.P. aux alentours du 14 juillet, sachant qu'une bobine "fait" de 2 à 4 jours à La Roche, et davantage sans doute dans les localités moins importantes. Il ne semble pas que, début août, les autres bureaux aient été alimentés en nouvelles bobines. IL faudra ouvrir l'oeil pour découvrir les bureaux utilisateurs et partir à la recherche de la première date d'utilisation.

## UN NOUVEAU TAMPON D'ANNULATION A LA ROCHE R.P.

Depuis la rénovation de la recette principale, en mars-avril, et l'abandon des bureaux provisoires de la rue Guynemer, toutes les boîtes postales ont été regroupées rue Salvador-Allendé et l'intégralité de la distribution sur La Roche est assurée par LA ROCHE R.P.

Un cachet d'annulation a fait son apparition, peut-être en Mai-juin. Sans doute remplace-t-il tous les cachets utilisés auparavant par la R.P. et les autres bureaux, puisqu'aussi bien, toute la distribution se fait à la Recette Principale. A vérifier.



Enveloppe affranchie avec 2 timbres à 0,70 (bleu-violet) et 2 timbres à 0,30 orange. Ces derniers ne sont pas passés à la photocopie.

**FOURNITURES DE BUREAU**

# **Papeterie BOUTIN**

**Stylos - Cadeaux**

7 Place Napoléon 85000 LA ROCHE SUR YON  
Tél. 51 37 15 94

**ARTICLES PHILATELIQUES**

*Remise générale de 10%  
aux membres de l'Amicale*



**plein  
ciel**

DES PAPETIERS PLEINS D'IDÉES

**COIFFURE — BEAUTÉ**

**HOMMES ET DAMES**

## **salons marcel et maguy**

Institut d'Hygiène - Capillaires - Postiches  
Parfumerie

17, avenue Gambetta - La Roche-sur-Yon

Tél. 51.37.05.28

**Pour vos lunettes**

**2 Magasins à votre service**

## **OPTIQUE COMMOY**

16, Place du Marché - Tél. 51.37.02.89  
29, Rue Georges-Clemenceau Tél. 51.37.49.09

**LENTILLES DE CONTACT**

**85000 LA ROCHE SUR YON**

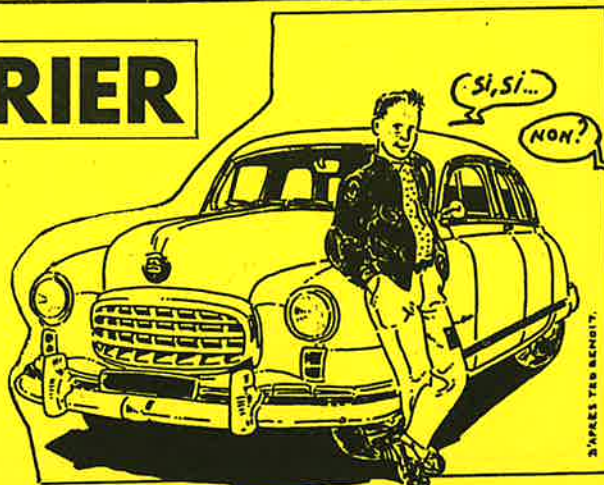
**MORIER, TOUS LES PERMIS... OK!  
MAIS AUSSI MAINTENANT LA  
LOCATION TOUS VÉHICULES,  
7 JOURS SUR 7!**

**JEUNES  
CONDUCTEURS  
ACCEPTÉS!!**

# **MORIER**

51 37 13 47  
51 36 33 87

25, Bld. Louis Blanc  
La Roche/Yon



S'APRÈS TEB BENOIT

## CHARCUTIER - TRAITEUR

Dominique DOUIN

22, Rue des Halles



85000 LA ROCHE-SUR-YON



Tél : 51.37.05.41  
51.37.61.09

20, rue Maréchal Joffre

Daniel RETHORE

Tél. 51.37.09.25

BOUCHERIE CHEVALINE-TRAITEUR

Pour bien monter

votre collection



**JAPY-SOEB**  
**CAILLET-BRIANCEAU**

**MACHINES ET MOBILIER DE BUREAU**  
(Service Après-Vente)

1, place du Marché  
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.46.12

**camara**



*Qualité Pro*

O  
U  
V  
R  
T  
U  
R  
E  
M  
A  
R  
D  
I  
-  
S  
A  
M  
E  
D  
I



LA PHOTO

LES TRAVAUX

LE LABO

CADRES

ALBUMS

E  
T  
A  
D  
R  
E  
S  
-  
M  
I  
D  
I  
-  
D  
E  
M  
O  
N  
S  
T  
R  
E

**camara CLUB**

3, rue Chanzy 85000 La Roche-sur-Yon - Tél. : 51.07.02.23

## LES TIMBRES AU TYPE MERSON SUR LETTRES

### LEUR UTILISATION SUIVANT LES TARIFS

J. LANGLOIS

*Madame LANGLOIS n'est pas une inconnue pour nous puisqu'à titre de membre bienfaiteur, elle fait partie de l'A.P.Y. et que sa collection a été exposée au Bourg, lors de "l'Interrégionale" d'octobre 1986, à laquelle elle était d'ailleurs présente.*

*Qu'elle soit vivement remerciée de nous avoir permis de présenter ses trésors !*

#### Introduction

Le présent article se propose de présenter aux lecteurs du bulletin une autre forme de collection, qui ne nécessite pas de plan difficile à élaborer.

Qu'on ne s'y trompe pas! "LES TIMBRES AU TYPE MERSON SUR LETTRES" de Madame J. LANGLOIS constituent un ensemble de premier ordre, puisque cette collection a obtenu plusieurs médailles d'or et qu'à la dernière exposition nationale (Valence - mai 1988), le jury lui a décerné le Grand Prix de la Classe d'Honneur.

#### Les "Constituants" de la collection

1°.- un plan simple : la liste des tarifs postaux en vigueur durant la période d'utilisation des timbres au type Merson.

Ces tarifs sont indiqués, avec tous les échelons de poids, très détaillés, dans un ouvrage spécialisé.

2°.- un choix de plis recouvrant toutes les périodes d'utilisation des Merson.

Certaines de ces pièces paraîtront élémentaires ou banales à un observateur superficiel. Essayez de les trouver en bon état, et surtout de recouvrir toute la période en question !

3°.- des timbres affranchissant les plis. Certains sont communs, d'autres très rares, surtout sur lettres.

Une collection de ce type est abordable par tous, sans exception. A partir du moment où l'ensemble formera un tout COHERENT et BIEN EXPLIQUE, la collection deviendra intéressante et atteindra sans peine un honnête niveau régional.

Bien sûr, pour décrocher de l'or en Nationale ou au-dessus, la présence de pièces rares deviendra nécessaire, mais tous les collectionneurs ne visent pas si haut.

Notons enfin que, dans ce type de collection, le choix des timbres est extrêmement vaste.

## LES TIMBRES AU TYPE MERSON

Ces timbres représentant la REPUBLIQUE ASSISE GARDIENNE DE LA PAIX comptent plusieurs particularités intéressantes.

- 1°.- Ce sont de grosses valeurs quand on se rappelle qu'en 1900, date de l'émission des premiers MERSON, une lettre ordinaire pour la France s'affranchissait 15 cms ( et cela depuis 1878 !)
- 2°.- Leur utilisation a duré fort longtemps, de 1900 à 1929, pour un total de 12 timbres seulement (10 valeurs).

- 3°.- La valeur faciale de certaines vignettes a été prévue pour un usage précis, par exemple le 50 c. représentait à son émission le 4 décembre 1900 et jusqu'au 1er avril 1921 le tarif lettre simple recommandée pour l'étranger.

Puis du 1er avril à juin 1921 (date de son remplacement par un 50 c sèmeuse ligné bleu), ce fut le tarif de la lettre simple pour l'étranger.

Amusez-vous donc à trouver un pli d'avril ou mai 1921 pour l'étranger  
affranchi d'un 50 c. MERSON !

Mais d'autres timbres n'ont été prévus que comme valeurs complémentaires, c'est-à-dire qu'on ne les trouve généralement qu'avec d'autres timbres.

le 2 frs violet et jaune (1900 - 1920), le 5 frs, le 10 frs, le 20 frs, par exemple, ne correspondirent jamais à un tarif précis.

- 4°.- Plusieurs timbres ont eu l'honneur d'une surcharge spéciale :

- le 1 fr surchargé

"Congrès philatélique de Bordeaux 1923"

et vendu 3 Frs, droit d'entrée compris.

- le 2 Frs orange et vert-bleu surchargé

"Exposition Philatélique Le Havre 1929"

et vendu 7 Frs, droit d'entrée compris.

- les 2 Frs et 5 frs surchargés

"Poste aérienne"

à l'occasion du premier salon international de l'aviation et de la navigation à Marseille en 1927.

- 5°.- Il existe aussi des Préoblitérés, des surchargés "Annulé" ou "Spécimen" etc..., mais ils ne pouvaient affranchir des correspondances ordinaires et n'entrent donc pas dans le cadre de cette collection et de cette étude.

$\frac{1}{2} - \frac{1}{2} = \frac{0}{2}$

# TIMBRES AU TYPE MERSON SUR LETTRES

## LEUR UTILISATION SUIVANT LES TARIFS

*Les dix Périodes correspondent à des modifications intervenues dans les tarifs postaux et les échelons, à des coupures de poids, variant selon les différentes Périodes.*

|                                                                                   | Pages   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 1ère Période de Décembre 1900 au 15 Avril 1906                                    | 2 à 7   |
| 2ème Période du 16 Avril 1906 au 30 Avril 1910                                    | 8 à 12  |
| 3ème Période du 1er Mai 1910 au 31 Décembre 1916                                  | 13 à 19 |
| 4ème Période du 1er Janvier 1917 au 31 Mars 1920                                  | 20 à 31 |
| 5ème Période du 1er Avril 1920 au 31 Mai 1920<br>du 1er Juin 1920 au 23 Mars 1924 | 32 à 42 |
| 6ème Période du 24 Mars 1924 au 14 Juillet 1925                                   | 43 à 47 |
| 7ème Période du 15 Juillet 1925 au 30 Avril 1926                                  | 48 à 52 |
| 8ème Période du 1er Mai 1926 au 8 Août 1926                                       | 53 à 55 |
| 9ème Période du 9 Août 1926 au 20 Avril 1930                                      | 56 à 64 |
| 10ème Période du 21 Avril 1930 au 17 Juillet 1932                                 | 65 à 72 |

*Les dix Périodes comprennent, à la fois, les lettres pour:*

- le service intérieur*
- le service pour l'étranger*
- les Correspondances "Armées"*

:=:==:=:==:=:==:=:

1ÈRE PERIODE

Service étranger  
Voie terrestre

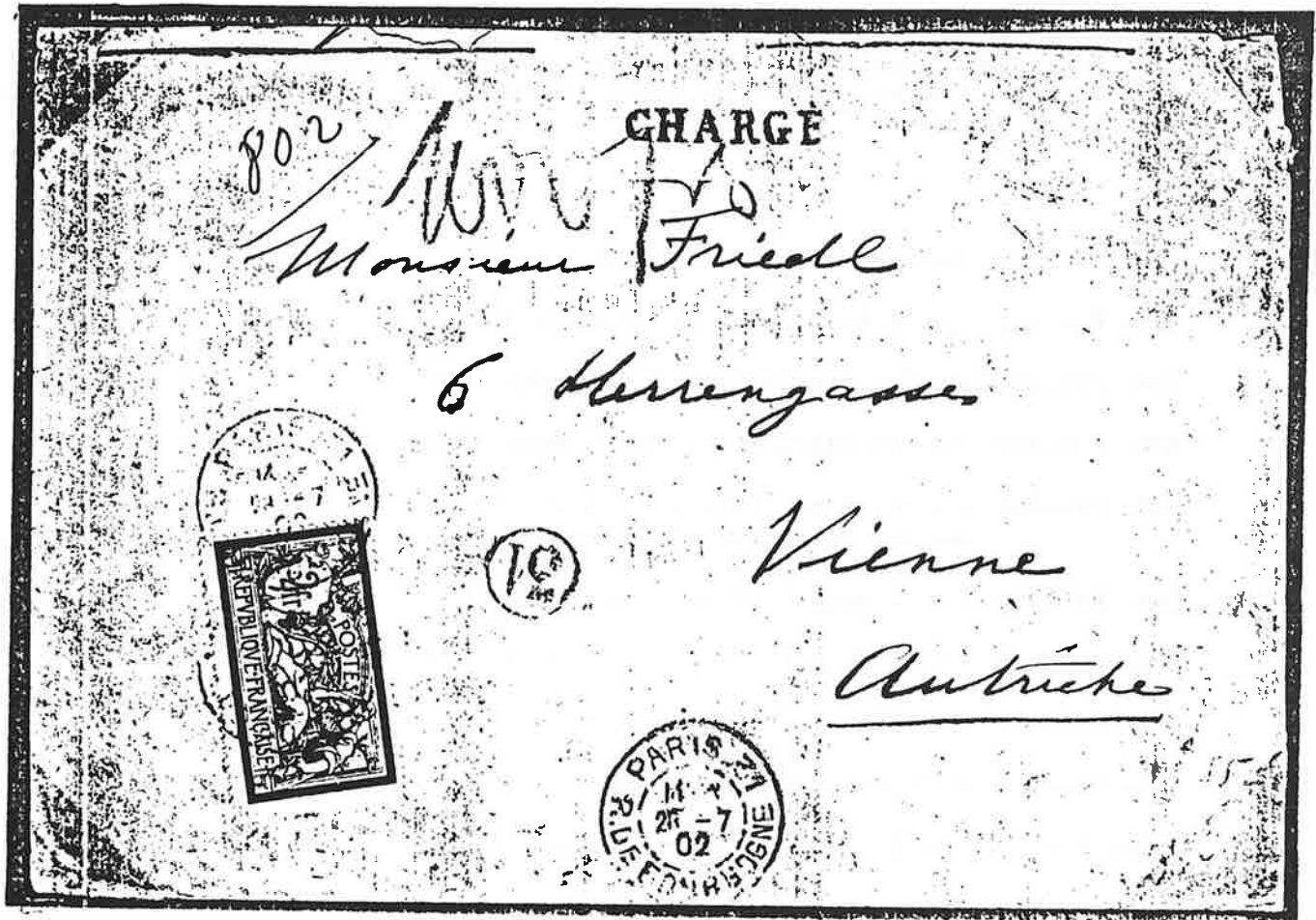
( Décembre 1900 - 15 Avril 1906 )

2 f

Date de l'émission: 4.12.1900

Toujours utilisée comme valeur complémentaire sauf exception

Remplacée le 4.6.1920 par un 2fr. Merson d'une nouvelle couleur



Lettre: 25c par fraction de 15gr.: 32gr.= 75c

Recommandation= 25c

Valeur déclarée: 25c par fraction de 300fr: 1000fr = 1.-

= 2 fr.

## 2ÈME PERIODE

Service étranger  
voie de terre

{ 16 Avril 1906 - 30 Avril 1910 }



|                                                          |                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LE POIDS<br>le Colis<br>n'accepter<br>qu'en parfait état | <b>ORFÈVRERIE BOULENGER</b><br>au coin de la rue Turbigo, 4, rue du Vert-Bois, PARIS                       |
|                                                          | Valeur déclarée :<br>Monsieur J. Van de Peltre<br>Art de ménage<br>8 Rue du Commerce<br>Gand<br>(Belgique) |
|                                                          | FRAGILE                                                                                                    |

Paquet d'un poids compris entre 20gr. et 40gr.  
correspondant au tarif de la lettre du 2ème échelon = 40c

Timbre- poste perforé: OB (Orfèvrerie Boulenger)

Verso: photocopie.

# 3ÈME P E R I O D E

Service étranger

( 1er Mai 1910 - 31 Décembre 1916 )



Lettre simple: 25c

Recommandation: 25c

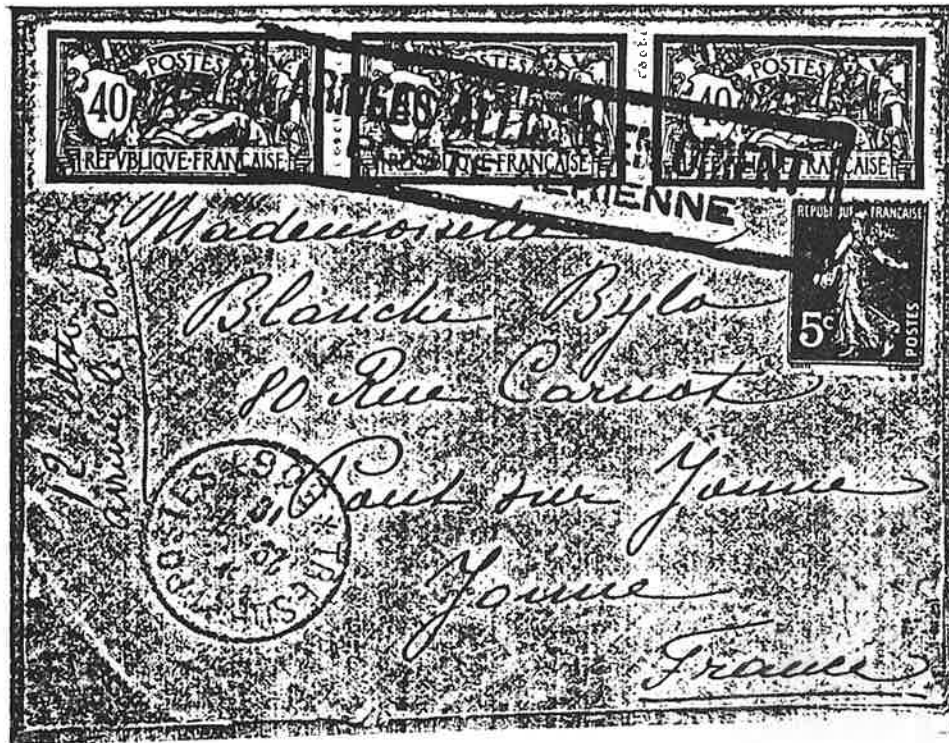
= 50c

Ouvert par l'Autorité Militaire: cachet ovale N° 102 (Pontarlier - Beaune )

## 4ÈME PERIODE

Troupes françaises à  
l'Etranger

( 1er Janvier 1917 - 31 Mars 1920 )



1er échelon: 25c - Surtaxe P.A.: 1f = 1f25

Trésor et Postes: 506 - Poste militaire française de CONSTANTINOPLE.

Ligne Constantinople ----- Bucarest, puis Orient-Express (chemin de fer rétabli).

5ÈME P E R I O D E

Service intérieur

I - 1er Avril 1920 - 31 Mai 1920c  
II - 1er Juin 1920 - 23 Mars 1924

I - 1er Avril 1920 - 31 Mai 1920



1er échelon: 25c

Recommandation: 35c

= 60c

La taxe d'A.R. (25c) est apposée sur la formule P.T.T. n° 514.

6ÈME  
P E R I O D E

Transmission  
des devoirs  
recto: 45c

Retour et  
corrigé  
verso: 60c

(PARIS VI)

28, Rue Serpente

par Correspondance

DE DROIT, DE NOTARIAT ET DE PROCÉDURE

Ecole Polytechnique

Monsieur le Chef du Secrétariat

Nom et adresse  
de l'expéditeur  
*Paul Hamel*  
*et son épouse*  
*à Saint-Maurice*

ÉCOLE POLYTECHNIQUE  
DE DROIT, DE NOTARIAT  
ET DE PROCÉDURE  
par Correspondance  
28, Rue Serpente, 28  
PARIS 6

Monsieur

*Paul Hamel*

*Garde Rue*

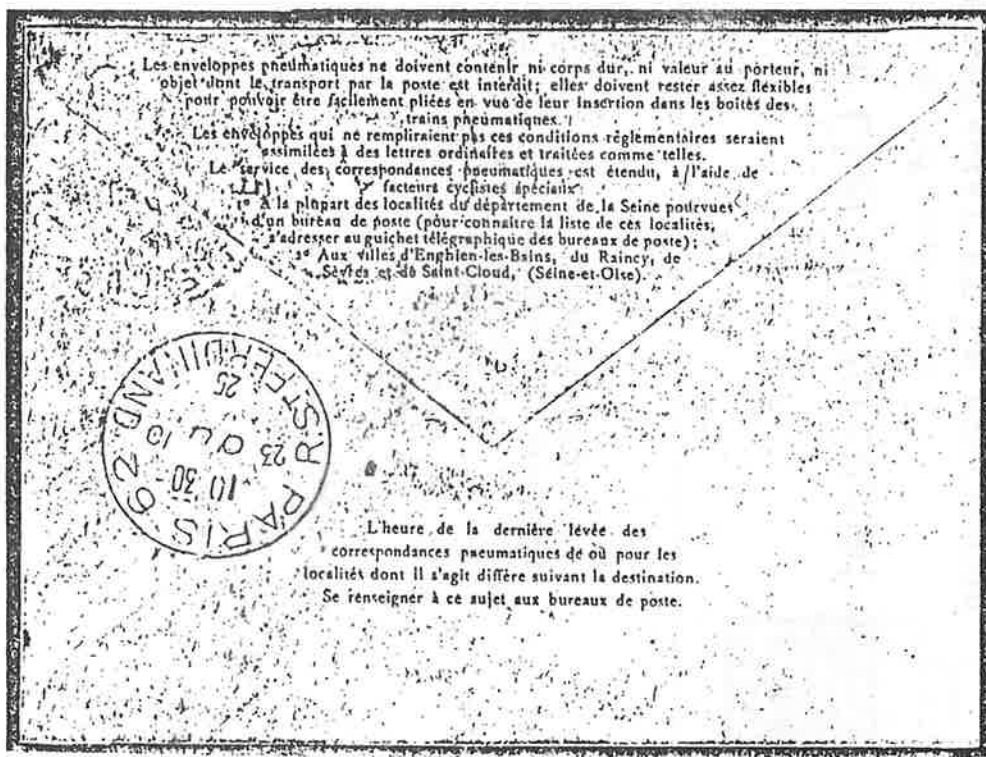
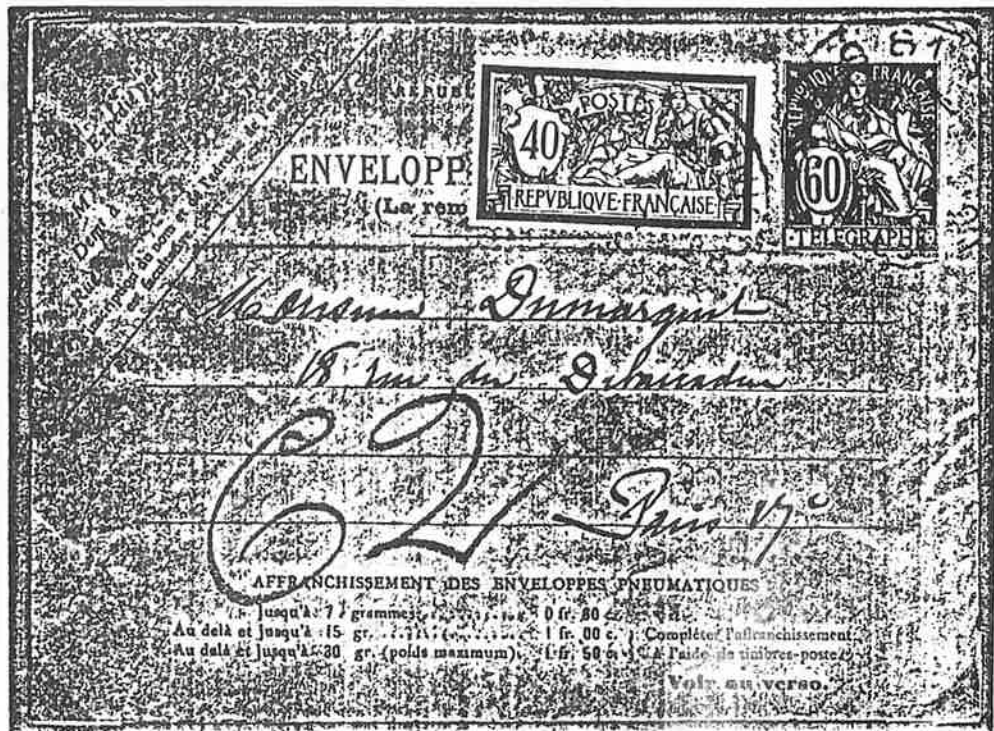
*à Saint-Maurice - La Fougère*

(Département)

*Maurice*



( 15 Juillet 1925 - 30 Avril 1926 )



Enveloppe pneumatique - tarif du 16 Juillet 1925: 1fr.

Période courte

( 1er Mai 1926 - 8 Août 1926 )

2 f

Date de l'émission: 4.6.1920



Lettre de 20gr: 1fr25  
par 20gr en plus: 75c

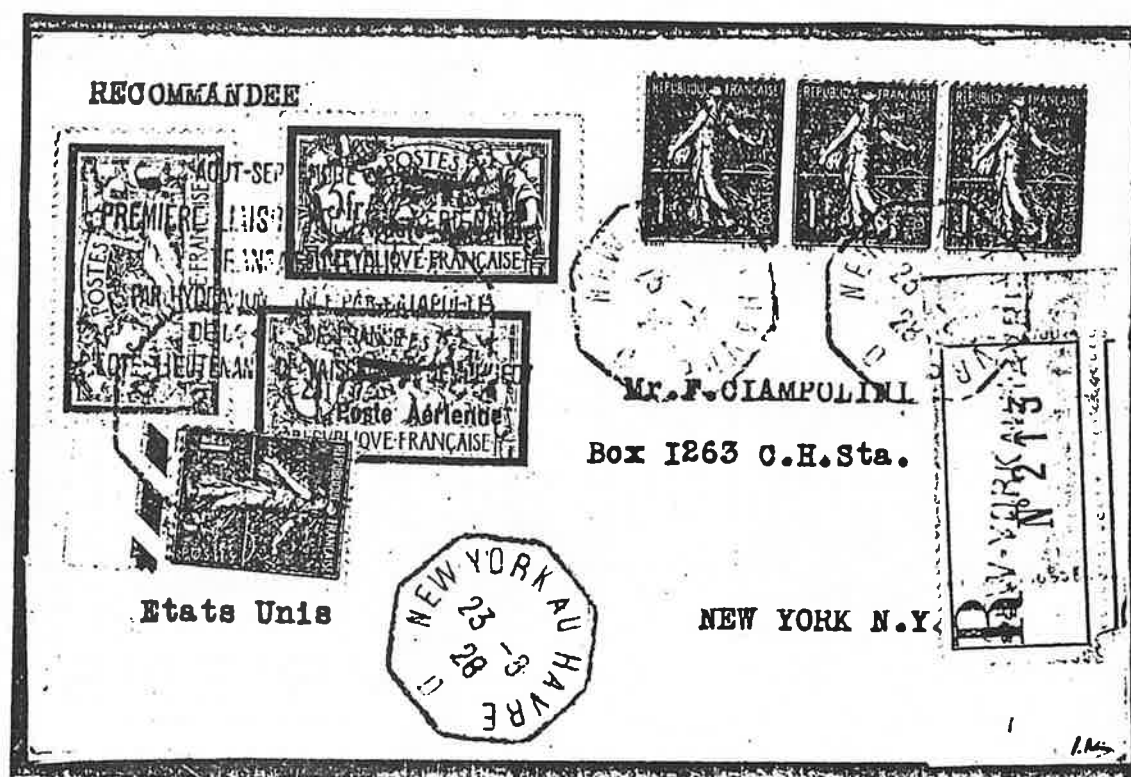
= 2fr

Oblitération Convoyeur: retour du courrier Genève à Lyon cachet type II.

# 9<sup>ÈME</sup> PÉRIODE

Service étranger  
Voies: maritime  
et aérienne

( 9 Août 1926 - 20 Avril 1930 )



1er échelon: 1fr50

Recommandation: 1fr50

Catapulté de l'Ile de France - surtaxe: 10fr

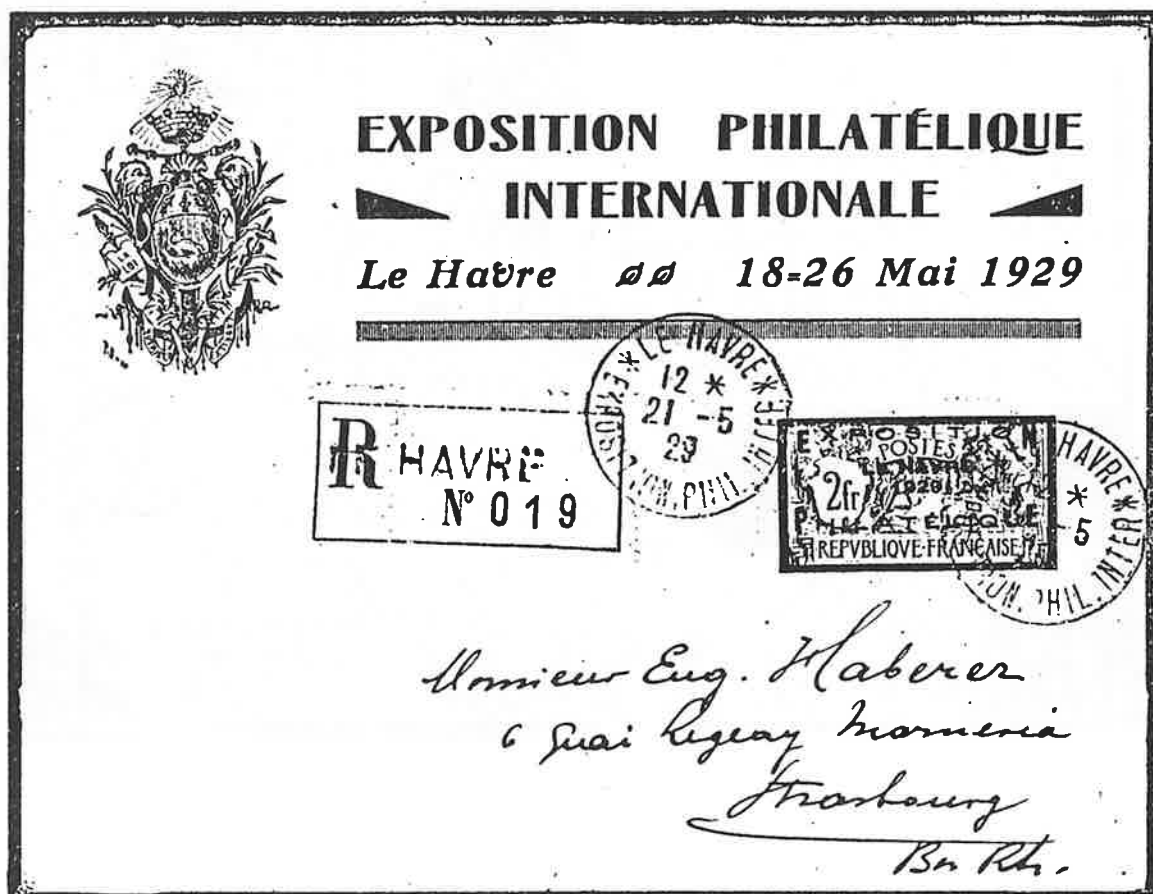
= 13fr

Griffe: première liaison - Pilote Lieutenant de Vaisseau Demougeot.

## 9ÈME PERIODE

( 9 Août 1926 - 20 Avril 1930 )

CONGRES PHILATELIQUE du HAVRE



Exposition du 18 au 26 Mai 1929

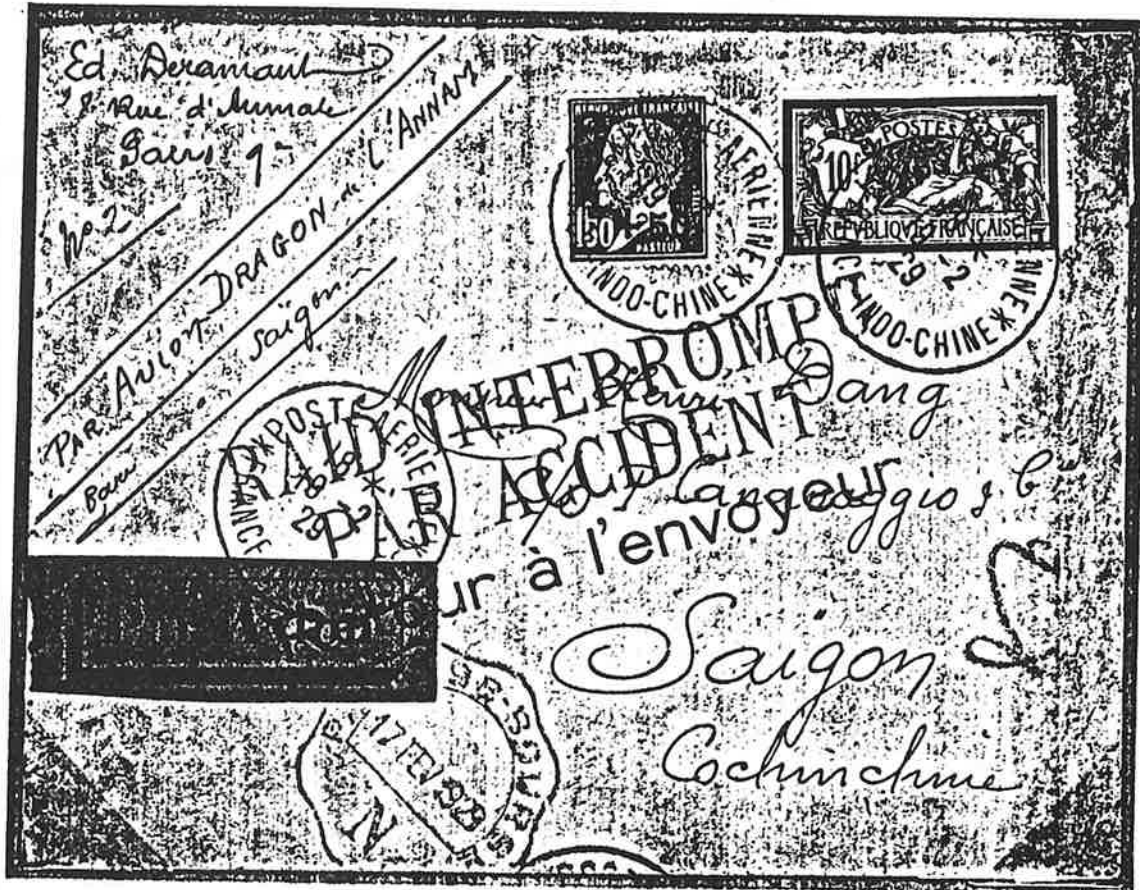
Timbre vendu contre un ticket d'entrée de 5 francs et  
seulement pendant la durée de l'exposition.

Tirage - 40.000 exemplaires.

# 10ÈME PERIODE

Service étranger  
Voie aérienne

( 21 Avril 1930 - 11 Juillet 1932 )



Lettre simple: 1fr50    Surtaxe: 10fr = 11fr50

Le " DRAGON d'ANNAM ", parti du Bourget le 19.2.1929, était piloté par Costes, Codos et Bellonte. L'avion transportait 12.000 plis; il devait tomber quelques minutes après le départ sur une voie ferrée. Le courrier récupéré fût revêtu du cachet " Raid interrompu par accident retour à l'expéditeur ".

PHILATELIE *G. Dupuis*



2, rue des Deux-Ponts

44000 NANTES

Tél. 40.20.45.71

TIMBRES  
CARTES POSTALES  
MATÉRIEL PHILATELIQUE

\*\*\*\*\*

ACHAT ET VENTE  
SPECIALISTE EN TIMBRES THÉMATIQUES

\*\*\*\*\*



DEPOSITAIRE DES MARQUES : YVERT -  
LEUCHTTURM - SAFE - DAVO - LINDER -

**S. A. Imprimerie Vendéenne**  
**LIBRAIRIE DE L'ÉTOILE**  
1, Rue Georges-Clemenceau  
**85000 LA ROCHE SUR YON**  
- **Téléphone : 51.37.01.69**

REGISTRES ET FOURNITURES  
DE BUREAU

CLASSEURS et ALBUMS

MATÉRIEL PHILATELIQUE

CARTES DE VISITE,  
FACTURES etc

TOILES, Peintures, pinceaux,  
Fournitures pour le dessin.



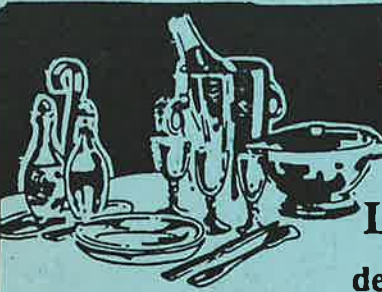
**TRANSPORTS  
DÉMÉNAGEMENTS**

BIÈRES  
CHARBONS  
FUEL  
BOIS  
VINS

S.A.R.L. **BARREAU**

Route de Nantes  
**85 - LA ROCHE-SUR-YON**

C. C. P. Nantes 1778-39 Tél. 51.37.10.15



**LISTE  
DE MARIAGE**

**La Cadothèque  
des Ets POMPIDOU**

CADEAU A CHAQUE  
DÉPÔT DE LISTE

6 rue Stéphane-Guillemé.  
LA ROCHE/YON

PORCELAINE DE LIMOGES : THARAUD

**POMPIDOU**

La ROCHE S/YON  
Tél. 51.37.26.47



**ETS BIRON s. a.**

CHAUSSEURS  
BOTTIERS  
PODO-ORTHÉSISTES  
ORTHOPÉDISTES

*Agréés S.S.*

26 à 30 rue du Président de Gaulle  
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.07.72

**NOUVEAU en VENDEE**

## PHILATELIE

aux SABLES D'OLONNE



54 bis, rue Nationale  
Tel. 51.95.88.76

TIMBRES - MONNAIES - MATERIEL

**ACHAT et VENTE**



## LISTE DE MARIAGE

**La Cadothèque  
des Ets POMPIDOU**

CADEAU A CHAQUE  
DÉPÔT DE LISTE

6 rue Stéphane-Guillemé.  
LA ROCHE/YON.

**PORCELAINE DE LIMOGES : THARAUD**

**POMPIDOU**

LA ROCHE S/ YON

Tél : 51.37.26.47

## Antiquités

Face B.N.P.

**L. BARBOTEAU**

Anciennement Marionneau

- Achat - Vente - Estimations
- Grand Choix de Meubles Régionaux
- restauration de meubles - bibelots

*- entrée libre -*

8 rue Mal Foch 85000 La Roche sur Yon. Tél. 51.37.08.91

**Votre projet  
se réalise au  
Crédit Foncier**

Tous crédits immobiliers :

Prêts aidés PAP-PAJ

Prêts conventionnés

Prêts locatifs aidés PLA

Prêts privés

Prêts travaux

**Crédit foncier de France**  
POUR ENTRER CHEZ VOUS, ENTREZ CHEZ NOUS

**5, Place du Théâtre**

**85000 LA ROCHE SUR YON**

Tél. 51.37.06.86 - 51.37.32.53

## Armurerie AUDUREAU

LA CHASSE — LE BALL-TRAP

24, Rue Maréchal-Lyautey

LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.13.07

Toutes les Réparations

## "Aux Ciseaux d'Argent"

ORFÈVRERIE - INOX

ARTICLES DE TABLE - CADEAUX - GADGETS

ATELIER DE RÉPARATION,

D'AIGUISAGE CISEAUX, COUTEAUX

**GRELARD**

Tél.

5 rue des Halles - LA ROCHE-SUR-YON - 51.37.19.87

## MICRO-INFORMATIQUE ET AFFRANCHISSEMENT

### 4 LES MOS et LES MOB

(suite)

Avant de voir cette partie de l'étude où de nombreux programmes d'application, 3 types d'imprimantes et 2 versions pour chaque imprimante entrent en jeu, rendant cette partie complexe, il est nécessaire de préciser que :

- la numérotation des programmes d'application est tout à fait personnelle. En aucun cas elle ne correspond aux versions de la poste.
- les programmes d'application référencés ne le sont que pour les affranchissements en France. Les programmes d'applications suivants sont exclus :
  - services spéciaux pour l'étranger
  - mandats
  - différentes manières de servir les récépissés R. AR et VD.

Les MOS et les MOB sont des micro-ordinateurs issus du commerce et adaptés aux fonctions postales à l'aide de programmes d'application couvrant bon nombre d'opérations postales et en particulier les affranchissements.

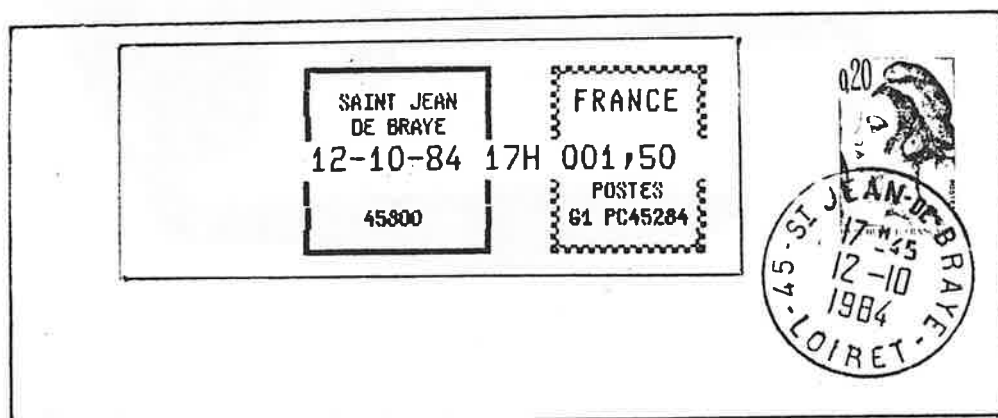
Les prototypes s'appelèrent MOS : Micro-Ordinateur Standard. Lors de la généralisation du système, ils prirent le nom de MOB Micro-Ordinateurs Banalisés.

A l'heure actuelle trois sociétés retenues par la poste équipent les MOB avec leurs imprimantes IBFBG. La dénomination des imprimantes est la suivante :

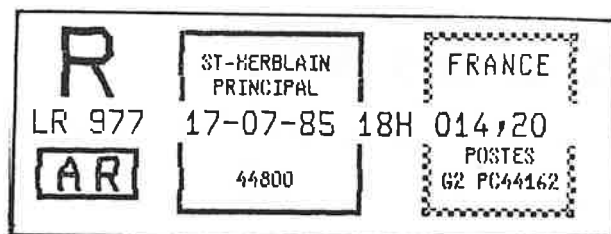
- C.G.A.
- RESEUMATIQUE
- LOGABAX

Les trois premiers bureaux équipés de MOS le furent avec imprimante CGA. Il s'agit de :

- 45 St JEAN DE BRAYE : 2 terminaux mis en service le 11.10.84
- 14 MEZIDON CANON : 2 " " " " " 09.11.84
- 01 MIRIBEL : 2 " " " " " 25.02.85



Le premier MOB fut installé le 3.07.85 (avec deux terminaux en fonction affranchissement) au bureau de poste de ST HERBLAIN Pal avec des imprimantes CGA

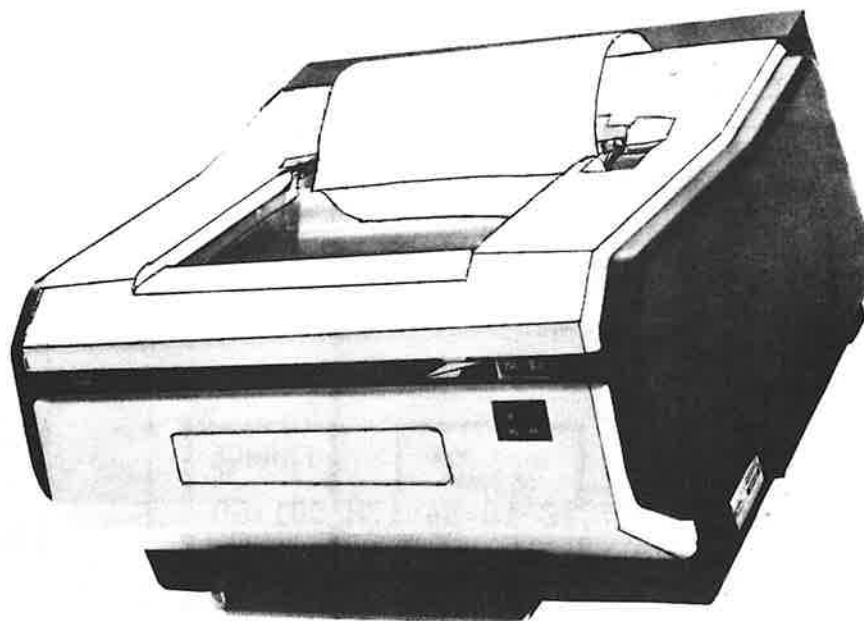


Terminal G2 du MOB de ST HERBLAIN - imprimante CGA

#### 4 - 1 LES IMPRIMANTES CGA ET LES PROGRAMMES D'APPLICATIONS ASSOCIES

Il existe deux versions de l'imprimante CGA qui diffèrent dans la présentation des vignettes par les points suivants :

| ZONE DE LA VIGNETTE              | DESCRIPTION DE LA PARTIE MODIFIEE | 1ère VERSION imprimante | 2ème VERSION imprimante |
|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <u>ESTAMPILLE</u>                | - nombre de dents                 | 13                      | 14                      |
|                                  | - libellé du pays                 | FRANCE                  | REPUBLIQUE FRANCAISE    |
|                                  | - n° imprimante                   | GX                      | GOX                     |
| <u>BLOC DATEUR</u>               | - code postal                     | Petits caractères       | Gros caractères         |
| ZONE RESERVEE AU SERVICE SPECIAL | - R, VD et <u>AR</u>              | caractères étroits      | Caractères épais        |



Imprimante CGA  
PhotoDGP/DRE

(voir ci-après la reproduction des vignettes 1ère et 2ème versions)

Vignette 1ère version



Vignette 2ème version



La ligne centrale est déterminée par le programme d'application et non par la version de l'imprimante.

#### 411 DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'APPLICATION ASSOCIES A LA PREMIERE VERSION DE L'IMPRIMANTE CGA.

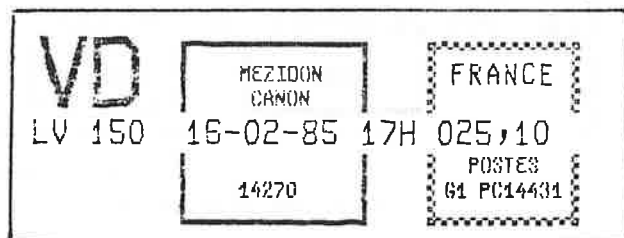
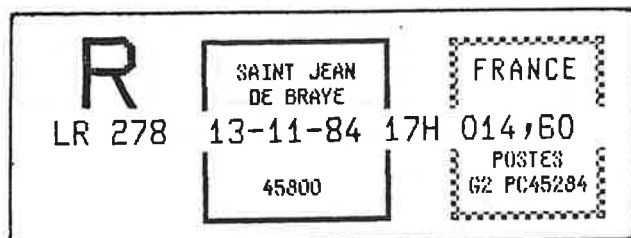
##### - 1er PROGRAMME D'APPLICATION

Celui-ci ne se trouve que sur les 3 MOS et le MOB de St HERBLAIN. Il concerne la ligne centrale de la vignette.

- + valeur : 5 caractères avec francs séparés des centimes par virgule XXX,XX
- + date : tiret entre jour et mois, et mois et année.
- + type de l'envoi :

| L | R | X | X | X |

- ) - 2 lettres caractérisant le type d'envoi
- ( - 1 espace pour numérotation supérieure à 99
- ) - n° de l'envoi XXX varie de 1 à 999



1er programme d'application

##### - 2ème PROGRAMME D'APPLICATION

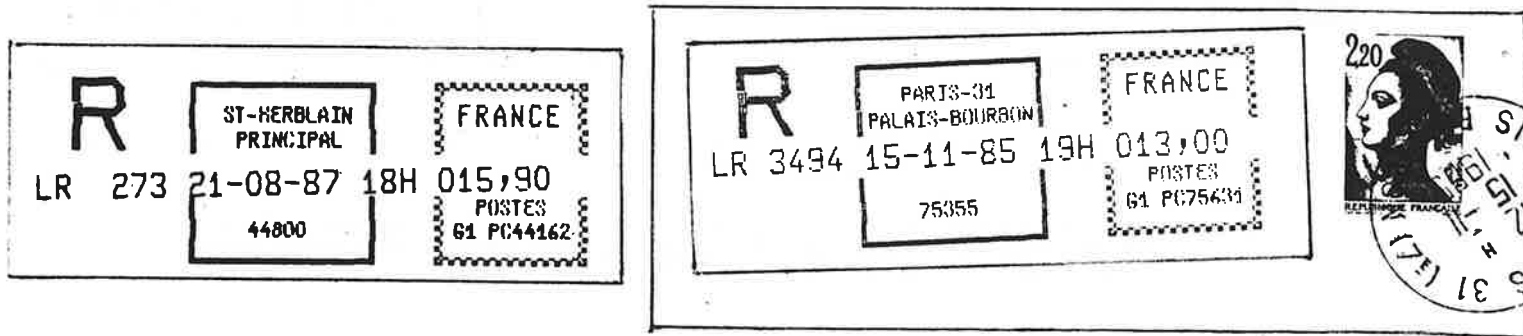
Celui-ci se trouve sur tous les MOB installés depuis le 8.10.85 (MOB de série), le 1er étant BAGNERES DE LUCHON et par rétrofit sur les 3 MOS et le MOB de St Herblain, le MOB de MEZIDON CANON a été modifié le 28.9.85.

Le 2ème programme se distingue du 1er par la numérotation du type de l'envoi

| L | R | X | X | X | X |

- ) - 2 lettres caractérisant le type d'envoi suivi d'un espace pour une numérotation supérieure à 999
- ( - n° de l'envoi XXXX varie de 1 à 9999

La quasi-totalité des bureaux équipés font moins de 1000 plis services spéciaux par mois et de plus remettent le compteur logiciel caractérisant la nature des envois à zéro pour le 1er de chaque mois. Ce qui explique que l'on trouve peu de plis dont le numéro du service spécial est supérieur à 999.

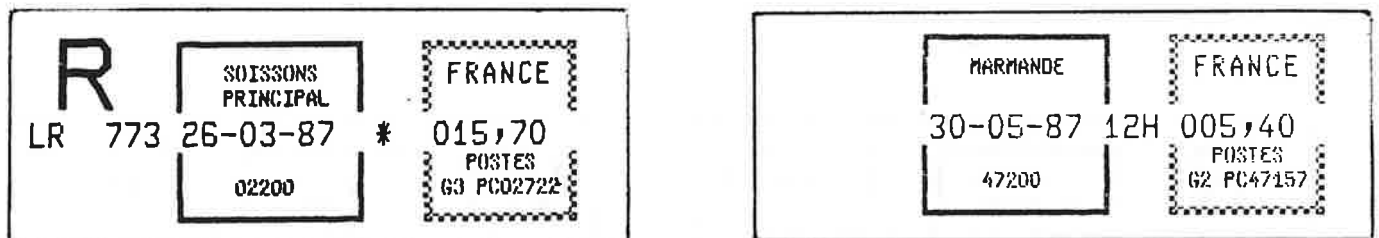


### - 3ème PROGRAMME D'APPLICATION

Celui-ci se trouve sur tous les MOB installés depuis juin 1985 et par rétrofit sur les MOB installés avant cette date.

Le 3ème programme se distingue du 2ème par la création d'un caractère spécial pour le courrier déposé après l'heure limite et qui ne peut partir le jour même

- l'heure est remplacée par la mention \*



3ème programme d'application avec :

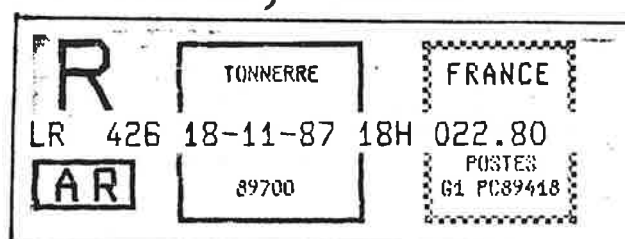
- heure remplacée par \*
- dernier bureau installé le 14.05.87

### - 4ème PROGRAMME D'APPLICATION

Celui-ci ne concerne curieusement que deux bureaux de poste,

- TONNERRE depuis le 1.12.86 et MONISTROL sur LOIRE vu le 19.01.87. Le programme est identique au 3ème programme d'application sauf en ce qui concerne la valeur :

- les francs sont séparés des centimes par • au lieu de , (XXX.XX)



4ème programme d'application  
mise en service le 1.12.86 à TONNERRE

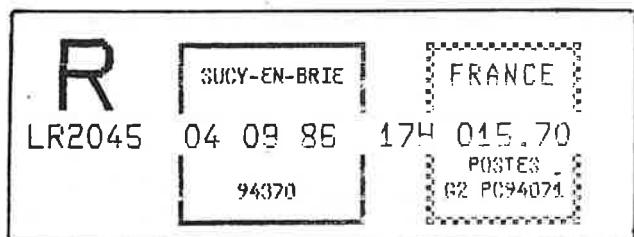
## - 5ème PROGRAMME D'APPLICATION

Celui-ci est apparu pour la première fois au bureau de poste de SUCY-EN-BRIE le 4.9.86. Une grande partie des bureaux équipés depuis cette date le sont avec ce 5ème programme, et par rétrofit, tous les bureaux équipés avec le 3ème et le 4ème programme ont été modifiés entre l'automne 87 et le printemps 88.

Ce 5ème programme se différencie des 3ème et 4ème programmes par les caractéristiques suivantes :

| DESIGNATION                     | 3ème PROGRAMME                                                                                                                                                                                                        | 4ème PROGRAMME                                                                                                                                                                                                        | 5ème PROGRAMME                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type d'envoi<br>et numérotation | <div>L   R       X   X   X   X  </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>- numérotation variant de 1 à 9999</li> <li>- un espace entre le type d'envoi et son numéro si celui-ci est supérieur à 999.</li> </ul> | <div>L   R       X   X   X   X  </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>- numérotation variant de 1 à 9999</li> <li>- un espace entre le type d'envoi et son numéro si celui-ci est supérieur à 999.</li> </ul> | <div>L   R   A   X   X   X  </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>- numérotation variant de 2000 à 9999</li> <li>- pas d'espace entre le type d'envoi et son numéro.</li> <li>- il n'a jamais été observé de numéro de 1 à 1999</li> </ul> |
| date                            | tiret entre jour et mois, et mois et année                                                                                                                                                                            | tiret entre jour et mois, et mois et année                                                                                                                                                                            | pas de tiret entre jour et mois et mois et année                                                                                                                                                                                                   |
| heure                           | cadree à gauche                                                                                                                                                                                                       | cadree à gauche                                                                                                                                                                                                       | cadree à droite                                                                                                                                                                                                                                    |
| dépôt après<br>l'heure limite   | *                                                                                                                                                                                                                     | *                                                                                                                                                                                                                     | * H (1)                                                                                                                                                                                                                                            |
| valeur                          | entre francs et centimes: XXX,XX                                                                                                                                                                                      | entre francs et centimes: XXX•XX                                                                                                                                                                                      | entre francs et centimes: XXX•XX                                                                                                                                                                                                                   |

- (1) \* H (avec espace) sur les MOB de Sucy en Brie et Créteil Eglise (vu le 3.2.87)  
\*H (sans espace) pour tous les autres MOB.
- (2) -le terminal considéré comme le n°1 avec des n° de Service Spécial variant ) et ce quel que soit le  
de 2000 à 2999 ) n° de guichet porté  
-le terminal considéré comme le n°2 avec des n° de Service Spécial variant ) sur la vignette  
de 3000 à 3999 etc)



## 5ème programme d'application

1er jour du 1er bureau équipé

dépôt après l'heure limite \* H

412 DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'APPLICATION ASSOCIES A LA DEUXIEME VERSION DE L'IMPRIMANTE CGA.

- 6ème PROGRAMME D'APPLICATION

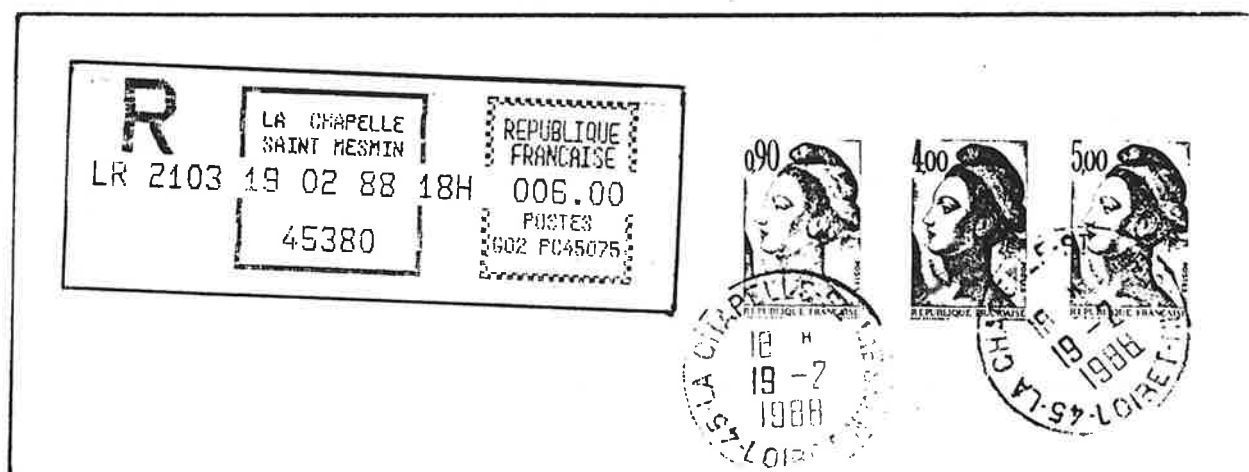
Celui-ci a été aperçu pour la première fois sur le MOB de la CHAPELLE-SAINT-MESMIN mis en service le 14.12.87. Il se distingue du 5ème programme par :

- un espace entre le type d'envoi et son numéro

L R | A X X X

A : correspond au numéro attribué à l'imprimante

exemple : n° imprimante G02      service spécial varie de 2000 à 2999  
 "      "      G03      "      "      "      "      3000 à 3999  
 "      "      G06      "      "      "      "      6000 à 6999



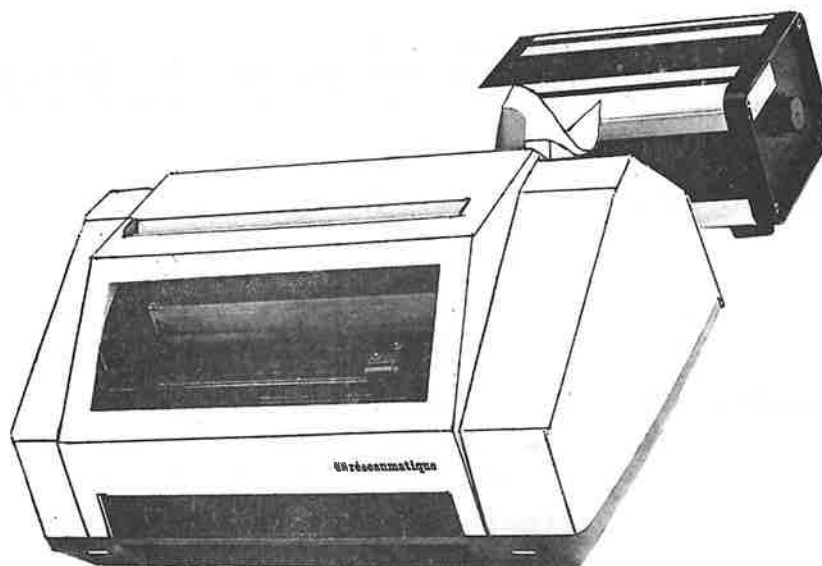
6ème programme d'application avec 2ème version imprimante CGA.

Par rétrofit tous les MOB avec imprimante CGA sont modifiés petit à petit depuis février 1988 avec cette version imprimante et ce 6ème programme.

4 - 2 LES IMPRIMANTES RESEAUMATIQUES ET LES PROGRAMMES D'APPLICATION ASSOCIES

Il existe trois versions de l'imprimante réseautique qui diffèrent dans la présentation des vignettes par les points suivants :

| zone de la vignette | description de la partie modifiée | 1ère version imprimante | 2ème version imprimante               | 3ème version imprimante                 |
|---------------------|-----------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|
| ESTAMPILLE          | n° imprimante                     | GX                      | G <u>Q</u> X                          |                                         |
| ESTAMPILLE          | VALEUR                            |                         | cadrée vers la droite de l'estampille | cadrée <u>au centre de</u> l'estampille |
| ESTAMPILLE          | HEURE                             |                         | cadrée <u>vers</u> l'estampille       | cadrée vers le <u>bloc dateur</u>       |



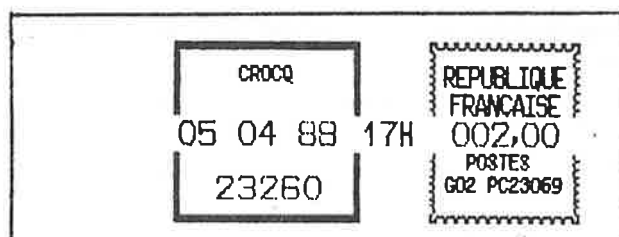
Imprimante RESEAUTIQUE  
(Photo DGP/DRE)



Vignette 1ère version



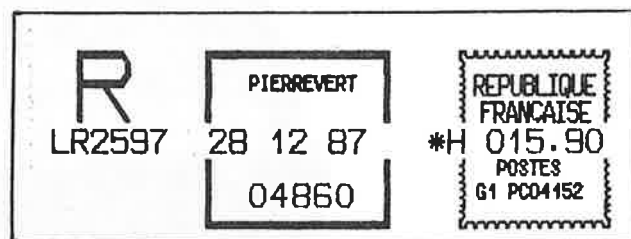
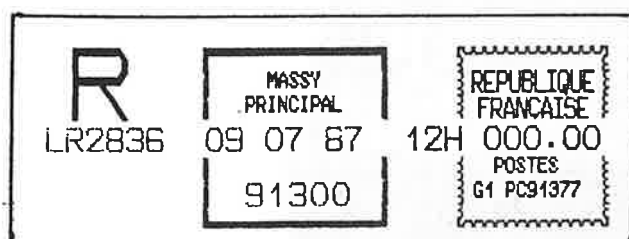
Vignette 2ème version



Vignette 3ème version

#### 421 DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'APPLICATION ASSOCIES A LA PREMIERE VERSION DE L'IMPRIMANTE RESEAUTIQUE

- Le 1er bureau signalé avec une imprimante Réseautique est MASSY Pal, mise en service le 1.7.87.  
Le dernier bureau équipé recensé l'a été le 1er mars 1988.
- 1er PROGRAMME D'APPLICATION  
Il est identique au programme n°5 des MOB avec imprimante CGA



1er programme d'application sur imprimante RESEAUTIQUE  
correspondant au programme n°5 des imprimantes CGA.

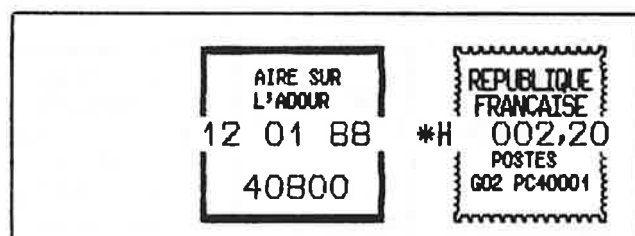
## 422 DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'APPLICATION ASSOCIES AUX DEUXIEME ET TROISIEME VERSIONS DES IMPRIMANTES RESEAUMATIQUE

- La deuxième version est apparue à partir du 12.11.87 (ST SERVAN SUR MER) sur les nouveaux bureaux équipés de ce type d'imprimante et par rétrofit à partir de décembre 1987 sur les bureaux déjà équipés.
- La troisième version est apparue à partir de courant mars 1988 sur les nouveaux bureaux équipés de ce type de matériel et par rétrofit à partir de mars 1988 sur les bureaux déjà équipés.

### - 2ème PROGRAMME D'APPLICATION

Il est identique au programme n°6 des MOB avec imprimante CGA sauf en ce qui concerne la valeur.

- valeur : virgule au lieu de point entre les francs et les centimes.
- heure : le H est plus étroit.

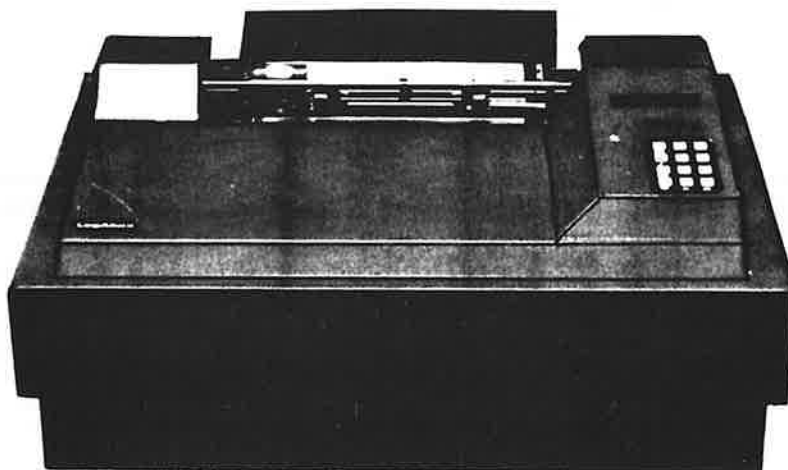


2ème programme d'application sur imprimante RESEAUMATIQUE

## 4 - 3 LES IMPRIMANTES LOGABAX ET LES PROGRAMMES D'APPLICATION ASSOCIES

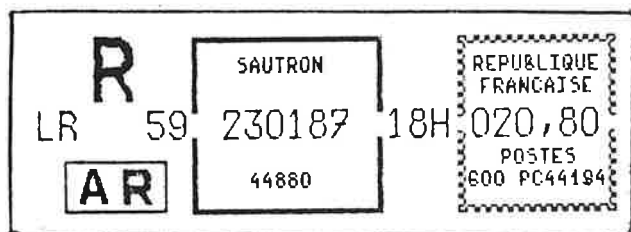
Il existe deux versions de l'imprimante LOGABAX qui se différencient dans la présentation des vignettes par les points suivants :

| ZONE DE LA VIGNETTE                             | DESCRIPTION DE LA PARTIE MODIFIEE | IMPRIMANTE 1ère VERSION                    | IMPRIMANTE 2ème VERSION         |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------|
| Bloc dateur<br>Zone réservée au service spécial | code postal<br>R. VD et <u>AR</u> | petits caractères<br>cadrés vers la droite | gros caractères<br>bien centrés |

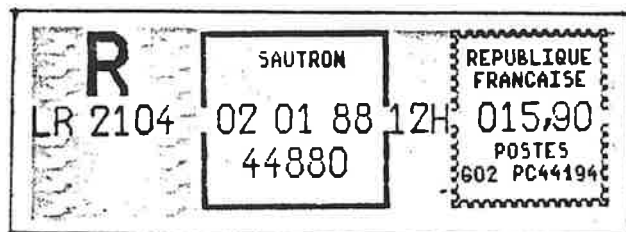


Imprimante LOGABAX  
(Photo SRTP)

Vignette 1ère version



Vignette 2ème version



#### 431 DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'APPLICATION ASSOCIES A LA PREMIERE VERSION DES IMPRIMANTES LOGABAX

Le 1er bureau équipé d'un MOB avec imprimante LOGABAX fut SAUTRON. Mise en service le 25.8.86. Il fut le seul bureau équipé avec la 1ère version imprimante.

##### - 1er PROGRAMME D'APPLICATION

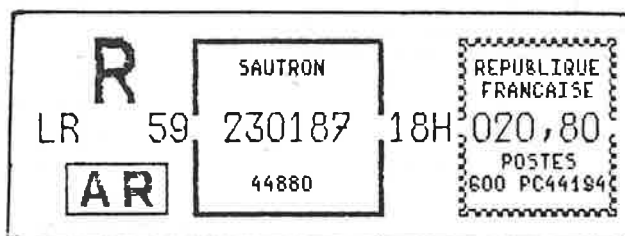
Ses caractéristiques :

- date : pas d'espace entre jour et mois et mois et année
- heure: pas d'utilisation de la fonction \* à la place de l'heure pour le courrier déposé après l'heure limite.

- type de l'envoi : 

|   |   |  |   |   |   |
|---|---|--|---|---|---|
| L | R |  | X | X | X |
|---|---|--|---|---|---|

  - ) - 2 espaces entre le type d'envoi et son numéro
  - ( - numéro de l'envoi XXX varie de 1 à 999.



1er programme d'application

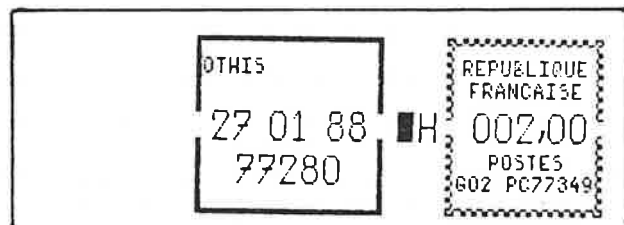
#### 432 DESCRIPTION DES PROGRAMMES D'APPLICATION ASSOCIES A LA DEUXIEME VERSION DES IMPRIMANTES LOGABAX

Le 1er bureau équipé avec cette 2ème version fut LA HAIE-FOUASSIERE. Mise en service le 1.7.87.

##### - 2ème PROGRAMME D'APPLICATION

Il est identique au 2ème programme de MOB avec imprimante RESEAUTIQUE sauf en ce qui concerne le dépôt après l'heure limite.

- Heure : ■ H au lieu de \* H



2ème programme d'application

#### 4 - 4 COMPLEMENT D'INFORMATION SUR L'IMPRESSION DE LA VIGNETTE

Dans l'avant-propos (chapitre 1-2), pour simplifier, j'écrivais que la totalité de la vignette était réalisée à partir d'informations contenues dans une mémoire reprogrammable située dans l'imprimante et que la ligne centrale était écrite à partir des informations transcrites par le guichetier sur le clavier (et leurs traitements par le programme d'application.

La poste a trouvé ce système lourd car à chaque imprimante est associée une mémoire programmée spécifique.

Donc à l'heure actuelle l'impression des vignettes sur les :

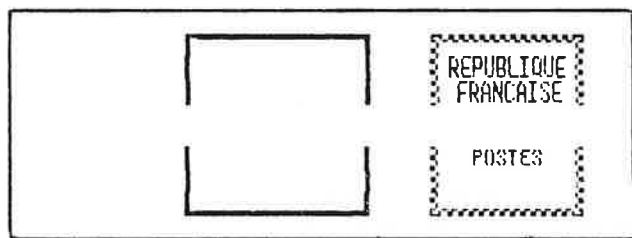
- imprimantes RESEAUMATIQUE, depuis le 2ème programme d'application 2ème version

- " LOGABAX " " " " " " "

- " CGA " 6ème " " " " "

est réalisée comme suit :

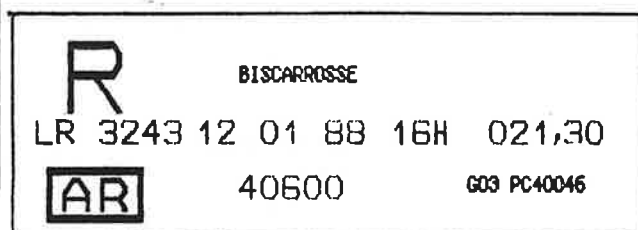
mémoire programmée une fois pour toutes, et identique sur toutes les machines contenant :



- cadre du bloc dateur
- pourtour dentelé de l'estampille
- mention REPUBLIQUE FRANCAISE
- mention POSTES

Programme d'application avec 2 types d'informations prévues

- informations saisies par le clavier une fois pour toutes et caractérisant les coordonnées du bureau. Elles peuvent être modifiées en cas d'erreur ou de changement de bureau (nom du bureau, code postal, n°PC)
- informations fugitives saisies lors du dépôt du courrier et informations saisies quotidiennement caractérisant la date, l'heure, la nature de l'envoi et le montant.



D'autre part en fonction de la position des caractères de la ligne centrale, des tirets, points, ou virgules et espaces les séparant je leur ai associé par soucis de clarté un n° de programme différent.

Toutes ces petites variations qui font tant de vignettes différentes sont en réalité issues en ce qui concerne les programmes d'applications que j'ai numéroté

- 5 et 6 avec les imprimantes CCA
- 1 et 2 avec les imprimantes RESEAUMATIQUE
- 1 et 2 avec les imprimantes LOGABAX

d'un même programme d'application appelé LOGICIEL SRTP (Service de Recherche Technique des Postes) et apparu pour la 1ère fois à Sucy en Brie le 4.9.86.

# -4 - 5 . RECAPITULATION DES VERSIONS IMPRIMANTES ET DES DIFFERENTS PROGRAMMES D'APPLICATION AVEC LES DATES

Ce tableau ne tient compte que des principales caractéristiques

| N°                | PROGRAMME D'APPLICATION | Type matériel | BLOC DATEUR              |                                      | Heure limite | ESTAMPILLE                     |           |                      | NATURE DU SERVICE SPECIAL |        |         |   |   | N° PRO-GRAMME D'APPLI-CATION DE LA POSTE |
|-------------------|-------------------------|---------------|--------------------------|--------------------------------------|--------------|--------------------------------|-----------|----------------------|---------------------------|--------|---------|---|---|------------------------------------------|
|                   |                         |               | date Avec ou Sans tirets | code postal Petit ou Gros caractères |              | France ou République Française | Valeur ou | Imprimante GX ou GOX | AA(1)                     | XXX(2) | AXXX(3) |   |   |                                          |
| 1ère version (4)  | 1                       | 11.10.84      | MOS                      | A                                    | P            | néant                          | F         | GX                   | A                         | A      | X       | X | X | 1er                                      |
|                   | 2                       | 28.09.85      | MOB                      | A                                    | P            | néant                          | F         | GX                   | A                         | A      | X       | X | X |                                          |
|                   | 3                       | ? .06.86      | MOB                      | A                                    | P            | *                              | F         | GX                   | A                         | A      | X       | X | X | 2ème                                     |
|                   | 4                       | 1.12.86       | MOB                      | A                                    | P            | *                              | F         | GX                   | A                         | A      | X       | X | X |                                          |
|                   | 5                       | 4.09.86       | MOB                      | S                                    | P            | * H(9)                         | F         | GX                   | A                         | A      | X       | X | X |                                          |
| 2ème version      | 6                       | 14.12.87      | MOB                      | S                                    | G            | * H                            | RF        | GXX (7)              | A                         | A      | A       | X | X | appelé LOGICIEL SRIP                     |
|                   | 1                       | 1.07.87       | MOB                      | S                                    | G            | * H                            | RF        | GX                   | A                         | A      | A       | X | X |                                          |
| 2ème 1ère version | 2                       | 12.11.87      | MOB                      | S                                    | G            | * H                            | RF        | GXX (7)              | A                         | A      | A       | X | X |                                          |
|                   | 1                       | 25.08.86      | MOB                      | S(5)                                 | P            | néant                          | RF        | GXX (8)              | A                         | A      |         | X | X |                                          |
| 2ème 1ère version | 2                       | 1.07.87       | MOB                      | S                                    | G            | * H                            | RF        | GXX (7)              | A                         | A      | A       | X | X |                                          |

- (1) AA peut prendre les sigles suivants pour les plis destinés à la France uniquement :
- LR lettre recommandée
  - PR paquet recommandé
  - LV lettre à valeur déclarée
  - BV boîte
  - PV paquet
- (2) XXX numérotation allant de 1 à 999  
XXXX " " " 1 à 9999, peu courant sont les plis  
dont le numéro de service spécial est supérieur à 999  
car remise à zéro du compteur logiciel le 1er du mois.
- (3) XXXX numérotation allant de 2000 à 9999 ( les numéros de 1 à 1999 n'ont jamais été observés)
- (4) les mentions R, V0 et AR sont plus épaisses sur la version n°2
- (5) pas d'espace entre jour et mois, et mois et année.
- (6) } 2ème version valeur positionnée vers la droite de l'estampille  
3ème " " au centre de l'estampille.
- (7) la position arrière qui ne peut pas faire d'affranchissements est en principe caractérisée par le n° 601 ce qui explique que l'on ne trouve pas de position guichet dont le numéro est inférieur à 602.
- (8) prototype avec n° guichet 600
- (9) existe (\* H) et (\*H)

## 5 LES TMG

Pour rendre les MOG et MOB plus performants la poste demanda aux entreprises concernées de développer sur les imprimantes un système spécifique pour qu'elles puissent dialoguer

- soit en local avec le micro-ordinateur : c'est la fonction affranchissement
- soit connectée au réseau Chéops : c'est la fonction financière.

Les essais furent concluants et les terminaux ont été appelés TMG : Terminaux Multifonction de Guichet.

Seules les imprimantes CAMP des MOG, CGA et LOGABAX de MOB peuvent être modifiées à l'heure actuelle en T.M.G.

Avec ce système, pour une position de guichet donnée, l'imprimante sera connectée par une touche spécifique du clavier "en local" et fera de l'affranchissement ou des mandats, ou bien sera connectée "au réseau Chéops" et fera du financier.

Les vignettes de T.M.G. délivrées en affranchissement et pour les mandats sont identiques à celles des MOB et MOG dans leur dernière version.

## 6 CONCLUSION

Les dernières versions actuellement utilisées et les derniers programmes d'application ne sont toujours pas conformes aux cahiers des charges, notamment :

- Vignette CGA : point au lieu de virgule dans la valeur.
- Vignette CGA, LOGABAX et RESEAUMATIQUE : valeur sur 5 caractères au lieu de 6.

Il est fort à parier que dans les mois à venir, les versions des imprimantes et les programmes seront modifiés, ce qui donnera de nouvelles possibilités de vignettes.

le 1er avril 1988

Luc GUILLARD



## Cabinet SÉGUINEAU

"Le Richelieu"

Rue Paul-Doumer

85000 LA ROCHE SUR YON

TOUTES ASSURANCES

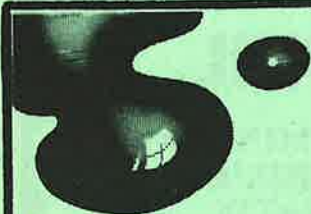
I.A.R.D. — VIE



51.37.03.79 - 51.37.22.60

Télex 700 803

C. C. P. Nantes 59-97



Ateliers  
CHENU

Zone Industrielle Sud  
rue des artisans BP 168  
85006 LA ROCHE SUR YON

PUBLICITE PEINTE  
SERIGRAPHIE  
LETTRES ADHESIFS  
AFFICHES

Tél : LA ROCHE S/ YON 51.37.01.43  
MONTAIGU 51.43.32.34

LE RETRO

SES GALETTES DE BLE NOIR

SES CREPES

SES GLACES MAISON

Place du Marché

La Roche sur Yon · Tél. 51.62.18.14



**MEUBLES MOREAU**

**VOTRE ÉBÉNISTE**



**FABRICANT**

**BELLEVILLE-sur-VIE**

Tél. : magasin 51.41.12.62  
fabrique 51.41.11.13

**MAROQUINERIE - BAGAGES - PARAPLUIES**

**S.A.R.L. bibard**

**ARTICLES CADEAUX**

7, rue des Halles. Tél. 51.37.03.53

LA ROCHE-SUR-YON

Même maison Centre Commercial "Bellevue "

Tél. 51.37.10.09

**- ELECTRICITE GENERALE -**

**TELEVISION - CHAUFFAGE ELECTRIQUE**

**ELECTRO-MENAGER**

**ANTENNES TELEVISION**

**louis le goff**

Magasin : 5, Rue Raymond-Poincaré

Atelier-Bureaux : 6, Rue Lazare-Carnot

**LA ROCHE-SUR-YON**

Tél. 51.37.09.19



**MIROITERIE  
INSTALLATIONS**

Glaces, sécurit  
Vitrages isolants...

**PEINTURES  
BATIMENT**

Matériel, outillage...

**RETEVEMENTS**

Sols et Murs  
Papiers Peints

**Blouin s. a.**

Zone Industrielle Sud

Rue des Artisans

**85000 LA ROCHE SUR YON**

☎ 51 62 27 40

NANTES - LORIENT

QUIMPER - CHOLET

**HARPHIL**

**PHILATÉLIE - MINÉRAUX**

**CARTOPHILIE**

**NUMISMATIE**

**D. HARJANI**

17, Rue Thiers - 17000 LA ROCHELLE

Tél. 46.41.05.14

**POISSONNERIE**

**"chez ANDRE"**

26, rue Foch

LA ROCHE-SUR-YON

Tél : 51.37.11.14

Arrivage journalier  
des SABLES d'OLONNE

AUX HALLES : mardi, mercredi, samedi.

## LA LIGNE DE DEMARCATION

Les périodes de troubles occasionnent des perturbations dans l'acheminement du courrier. elles peuvent connaître des suspensions dans les relations postales avec les pays étrangers et dans le pays lui-même. Les documents postaux sont alors les témoins privilégiés de ces périodes. Même s'ils ne sont pas toujours très spectaculaires, ne les négligez pas. Ils ont leur place dans toute collection, traditionnelle, thématique, historique. Il suffit de se convaincre que ce n'est pas tant l'état et la rareté (chère) des documents, mais bien dans le choix des pièces utilisées pour le développement de la collection que se trouve le plus.

A titre d'exemple , deux moments de la dernière guerre 39/45.

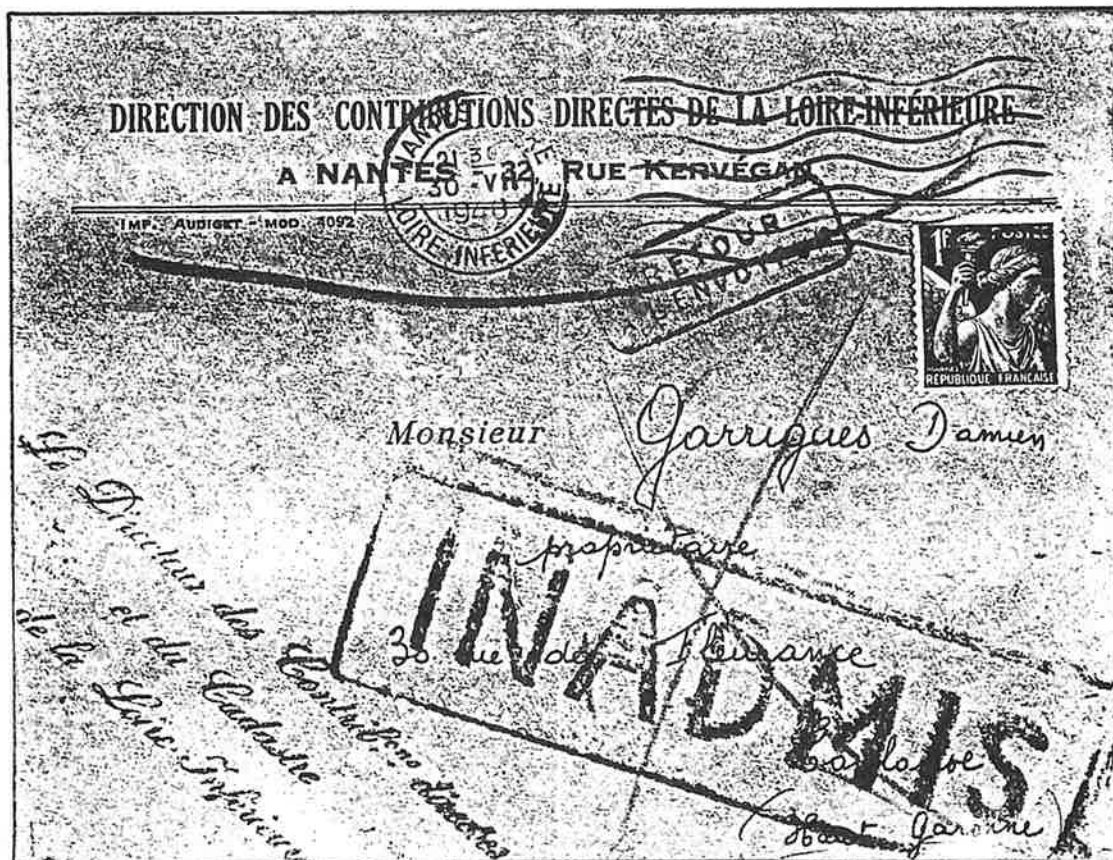
Dans son numéro du 31 juillet 1940, le Journal Officiel allemand en territoire occupé publie l'ordonnance du 18 juillet de Von Brauchitsh, Commandant en chef pour la France occupée.

Cette ordonnance régleme les relations postales, télégraphiques et téléphoniques. En vertu des pleins pouvoirs qui lui ont été conférés par le Furher, Von Brauchitsh décrète :

"Paragraphe I - article 1°) : le service postal au-delà des limites du territoire occupé reste interdit...

Paragraphe II - article 4°) : l'interdiction des échanges postaux s'applique non seulement aux relations entre les régions occupées et non occupées, mais encore entre les régions occupées et l'étranger...

- article 8°) : c'est à partir du 1er août 1940 que cette réglementation entrera en vigueur...



Lettre du 30 juillet 1940, de Nantes pour Toulouse, 21 h 30. Elle n'a pu franchir la ligne de démarcation avant le 1er août. La lettre "INADMIS" est retournée à l'expéditeur.

**DÉLÉGATION FRANÇAISE**  
auprès de la  
**COMMISSION D'ARMISTICE**  
**SOUS COMMISSION DES FORCES**  
**TERRESTRES**  
N° 36/FT

WIESBADEN le 4 Juillet 1940

Tracé de la ligne de démarcation

(carte au 1/200.000<sup>e</sup>)

- d'après un document allemand en date du 29 juin et après  
rejet à la date du 2 juillet 1940 des demandes de modification  
adressées par la délégation française du 1<sup>er</sup> juillet.

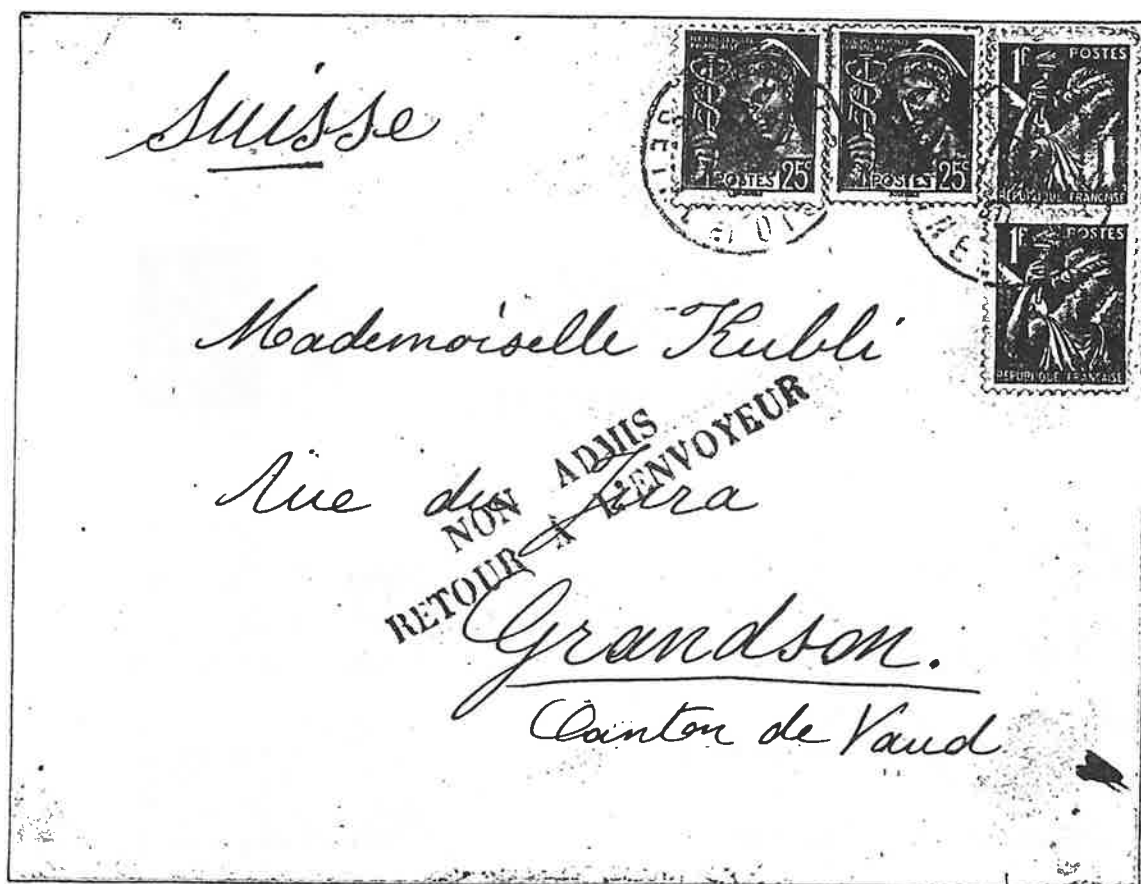
Frontière franco-suisse 2 km Sud Est de **POUGNY-VALLEIRY** (F) - **DINGY** en **VUACHE** (F) - **CLARAFOND** - Saint **GERMAIN/RHONE** (F) - **COUPY** (A) - tronçon de route **COUPY, LANCRANS, CONFORT, CHEZERY, L'ABBAYE-MIJOUX**, carrefour des routes 3 km Sud Est les **ROUSSES, MOREZ, MORBIER**, Saint **LAURENT, CHAMPAGNOLE**, embranchement de route 2 km Ouest d'**ANDELOT** en Montagne (ce tronçon de route en territoire occupé par les Allemands, **LA CHATELAIN** (A) - **PUPILLIN** (A) - 3 km Ouest d'**ARBOIS** - Saint **CYR** (F) - **VILLENEUVE D'AVAIL** (A) - **ECLEUX** (A) - Cours de la Loue depuis le Nord d'**ECLEUX** jusqu'à son confluent dans le **DOUBS** - cours du **DOUBS** depuis l'embouchure de la Loue jusqu'à son confluent jusqu'à la lisière sud de **CHALON/SAONE** - tronçon de route **CHALON/SAONE, Saint REMY, BUXY, CERSOT, MONTCHANIN** le Haut (ce tronçon de route et les localités citées aux Allemands - Saint **EUSEBE** (F) - **URSINGE** (F) - **POUILLOUX** (A) - Saint **BONNET DE VIEILLE VIGNE** (A) - **CHAMPLECY** (F) **NOCHIZE** (F) **VARENNE-REUILLON** (F) **MOLINET** (A) - **SALIGNY-sur-RONDON** (F) - **CHAPEAU** (F) - **TOULON-sur-ALLIER** (A) L'Allier depuis l'ouest de **TOULON-ALLIER** jusqu'à 1 km sud d'**APREMONT-LA CHAPELLE-HUGON** (F) - **GERMIGNY l'EXEMPT** (F) **CORNUSSE** (F) **RAYMOND** (F) **JUSSY-CHAMPAGNE** (F) **GROSSES** (A) - **SOYE** en **SEPTAINE** (A) - La **CHAPELLE ST URSIN** (A) - **STE THORETTE** (F) - Cours du Cher de **STE THORETTE** jusqu'à 3 km Ouest de **BLERE** localité de **SELLES-sur-CHER** (A) Localité de Saint **AIGNAN** (F), localité de **BLERE** (A) - **GRAND LAY** Ouest de **BLERE** (A) - **CIGOGNE** (F) - **REIGNAC** (F) route **REIGNAC, DOLUS-le-SEC, VOU, CIRAN** (cette route et ces localités aux Français) - **FERRIERES-LARCON** (F) - La **CELLE-GUENAND** (F) **CHAUMUSSAY** (F) **CHAMBON** (A) **LA ROCHE-POSAY** (F) - **PLEUMARTIN** (F) les **BOUCHOUX** (A) - les **BONNEAUX EST DE BONNES** (A) **POUILLE** (A) **ST SECONDIN** (A) **MAUPREVOIR** (F) **PLEUVILLE** (F) **BENEST** (A) - **ST COUTANT** (A) - **PARZAC** (A) - **CELLEFROUIN** (A) -

les **PINS** (A) - **LA ROCHEFOUCAULD** (A) - **RANCOGNE** (A) - **VILHONNEUR** (F) - **L'AGE MARTIN** (F) **VOUZAN** (F) - **l'ERMITE** (F) - **COMBIERS** (F) - **GOUT ROSSIGNOL** (A) - **VERTEILLAC** (F) - **ALLEMANS** (A) - **VANXAINS** (A) - tronçon de route **VANXAINS** la **JEMAYE, ECHOURGNAC, MONTPONT s/L'ISLE** (tronçon de route et localités aux Allemands) **St MARTIN DE GURÇON** (A) - **MONTPEYROUX** (A) - **FON LA DAU** (A) - **MOULIETS** et **VILLEMARTIN** (F) - **VILLESEQUE, MERIGNAS** (A) - tronçon de route **VILLESEQUE MERIGNAS SAUVETERRE DE GUYENNE, ST MACAIRE - BAZAS - CAPTIEUX - ROQUEFORT, MONT de MARSAN, ST SEVER SUR L'ADOUR, HAGETMAU, ORTHEZ, BERENX, SALIES DE BEARN, SAUVETERRE, ST PALAIS - UHART-MIXTE - LACARRE - ST JEAN PIED DE PORT** - frontière espagnole nord d'**ARNEGUY** (tronçon de route et localités citées aux Allemands).

Le Lieutenant-Colonel **HUMBERT**,  
Président de la Sous Commission des Forces Terrestres  
signé : **HUMBERT**



**Dr Louis GOUBIN**



Lettre du 1er août 1940 pour la Suisse. Premier jour de la suspension des relations postales. "NON ADMIS", la lettre est retournée à l'envoyeur.

Il faudra attendre le 23 septembre 1940, note E.P.1, pour apprendre que les autorités allemandes d'occupation autorisent la circulation quotidienne, dans chaque sens entre les zones "occupée" et "non occupée" de cartes postales familiales destinées à renseigner les familles sur la situation de leurs parents domiciliés de part et d'autre de la ligne de démarcation.

Ces cartes postales familiales étaient fabriquées et mises en vente exclusivement par les soins de l'Administration des Postes. Il s'agit là de véritables documents postaux.

Au recto, elles étaient imprimées avec une figurine sans indication de valeur. Elles étaient vendues 0,90 f; cette somme comprend 0,10 f pour la carte et 0,80 f pour l'affranchissement. Aucune adjonction de timbre n'était admise...

Au verso étaient imprimées différentes formules parmi lesquelles les expéditeurs choisissaient celles qui leur convenaient. Deux lignes laissées en blanc sont en outre réservées pour la correspondance manuscrite, mais celle-ci devait demeurer d'ordre strictement familial.

La vente des cartes fut fixée au 16 septembre dans les bureaux de postes des départements de la Seine, de la Seine et Oise et de Seine et Marne. En ce qui concernait les autres départements,.... elle se fera au fur et à mesure de la fabrication.

La note E.P.1 précisait en outre : "... les bureaux de dépôt auront à s'assurer de l'authenticité des formules employées et à vérifier que la correspondance manuscrite sur les deux lignes en blanc répond aux questions requises et enfin, qu'aucune figurine n'a été apposée. Toute carte irrégulière sera retournée à l'expéditeur".

14 1/2 100 200

**FRANCE**

**PRIX DE VENTE**  
**0,90**

**CARTE POSTALE**

**EXPÉDITEUR**

**DESTINATAIRE**

*M<sup>me</sup> D. Beruon. chez M<sup>me</sup> Gobe*

*Le Petit Montredault*

*P<sup>r</sup> Pierre Montlimard*

*Maine-et-Loire*

*M<sup>me</sup> et M<sup>l</sup> Louis Gillis*

*1 Place du Chapeau*

*- Rouge*

*Montlimar*

*Drôme*

Recto de la carte postale familiale

Après avoir complété cette carte strictement réservée à la correspondance d'ordre familial, blifter les indications inutiles. — Ne rien écrire en dehors des lignes.

**ATTENTION.** — Toute carte dont le libellé ne sera pas uniquement d'ordre familial ne sera pas acheminée et sera probablement détruite.

*Manicaup* le *31 Octobre* 194*0*

*Soumis* *Aous* en bonne santé *fatigué*

*légèrement, gravement malade, blessé.*

*tué* *Gaston Degaulle* *prisonnier.*

*en France* *décédé* *sans nouvelles.*

*de* *La famille* *Degaulle Triquet* *va bien.*

*besoin de provisions* *d'argent.*

*nouvelles, bagages.* *requièrent de* *Gaston* *est de retour à*

*en contras* *travaille à* *son métier* *Bernard* *va entrer*

*à l'école de* *Chaumy* *ma maison est* *fermi* *vous ne* *a été reçu*

*manquons par* *de travail* *aller à* *avec Maryvonne* *20 juillet* *a*

*7 mois* *a Manicaup* *très petite* *a sa naissance* *pèse* *ce jour* *8 livres*

*bien sage et très belle* *les gamins en sont* *fous* *Quintien* *Baisers*

Affectueuses pensées. Baisers.

Signature.

*Paulite*

Verso de la carte postale familiale avec deux lignes en blanc

A partir de juin 1941, de nouvelles cartes permettent une correspondance sur 7 lignes, il était interdit d'écrire ... entre les lignes et la correspondance devait demeurer d'ordre strictement familial.

**ATTENTION**

**Carte exclusivement réservée à la correspondance familiale**

Il est permis d'écrire ci-dessous une correspondance de caractère familial de sept lignes mais il est strictement interdit d'écrire entre les lignes ou de donner des nouvelles qui n'auraient pas ce caractère. Il est indispensable d'écrire très lisiblement pour faciliter le contrôle des autorités allemandes.

Toute carte irrégulière dans la forme ou dans le fond ne sera pas acheminée ; sa valeur d'achat ne sera pas remboursée.

---

Le 12 juin - ma mère m'a écrit qu'elle ne peut pas venir que de son plein gré elle m'a promis de chercher, mais je n'y crois guère. L'égale ment, on ne peut la renvoyer que pour effectuer de grosses réparations dans la maison. Je fais établir un devis pour : a) suppression de la cloison entre bureau et salle à manger - b) démolition de la cheminée de la cuisine bureau (future chambre de Jean) - c) percement d'une lucarne d'aération au cabinet de toilette - Réponds par retour - M. Aider

Signature : *M. Aider*

Carte postale familiale de la seconde période

Le 8 novembre 1942, les troupes anglo-américaines débarquent en Afrique du Nord, au Maroc et en Algérie.

L'occupation de la France devient totale.

Les relations postales avec l'A.F.N. sont interrompues. Mais la suspension de ces relations ne sera officialisée que par la circulaire du Secrétariat d'Etat aux Communications en date du 15.11.42. La griffe "INADMIS" ou "RELATIONS SUSPENDUES" ne sera apposée sur les plis qu'à partir du 17 novembre.

1<sup>er</sup> JOUR D'EMISSION

CARTE POSTALE

PAR AVION

**INADMIS**

EXPÉDITEUR

**G. PIERRE**  
Les Pierrettes  
Av. de la Mer  
PORNICHET (L.-I.)

DESTINATAIRE

Monsieur P. CLERGET  
6, Rue Nelson  
ALGER (Algérie)

RETOUR  
A L'EXPÉDITEUR

1.50  
NANTES R.P.

120

carte du 17.11.42 avec surtaxe aérienne du 1,50 f à destination de l'Algérie, du Maroc, et de la Tunisie



Carte avec surtaxe aérienne de 1,20 F à destination d'un militaire au Maroc



Ce n'est qu'à partir du 25 octobre 1944 que les relations postales aériennes sont reprises avec l'A.F.N. dans les deux sens.

# CASTIES SPORT

tout pour le sport

7, Rue Thiers

**LA ROCHE SUR YON**

Tél. 51.37.27.54

# MARINA MARINA MARINA



**prêt à  
porter**

**85000 LA ROCHE S/YON**

17, rue Georges Clemenceau

LA ROCHE-SUR-YON

Tél: 51.37.02.97

## Express Service

### Jean-Claude VEZIN

118, rue P. Brossolette

**LA ROCHE-SUR-YON**

Tél. 51.37.01.32

Dépannage GAZ chaudières toutes puissances  
Contrat d'entretien individuel ou collectif



Station Technique départementale agréée

 **leblanc  
saunierduval**

## LA POSTE AU VILLAGE

\*\*\*\*\*

D. REBOULOT

- Timbres de France
- Classement Thématique
- Marcophilie
- Matériel LINDNER

**ACHAT**

\*

**VENTE**

EXPERTISE : A. REBOULOT (expert agréé CNE)

23 BIS RUE JEAN JAURES, 44000 NANTES

TEL : 40. 47.77.13

DROGUERIE - PARFUMERIE

## Michel GEAY

Rue Maréchal-Foch - LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.07.76

Peinture - Papiers peints - Verres à vitres  
Produits chimiques

LIVRAISON À DOMICILE



# Poiroux Musique

**LE SPECIALISTE VENDEUR  
de l'instrument de musique**

**27r. de Gaulle TEL 51.37.17.63  
85000 LA ROCHE SUR YON**

*Nombreux PIANOS neufs et d'occasion,  
ORGUES électroniques avec boîte de rythmes,  
ORGUES classiques, ACCORDEONS, GUITARES,  
AMPLIS et tous instruments pour harmonies et fanfares*

**ACCORD - REPARATIONS**

*Prix extrêmement étudiés*

ETABLISSEMENTS E U T O N

LE BOIRE SUR VIE

## HOTEL-RESTAURANT DU CENTRE

Tél. 51.31.81.20

## VAL - DE - VIE

Tel. 51.31.81.41

*Cuisine soignée*

*Prix modérés*

*Bon accueil*

*Bonne table*

SEMINAIRES - NOCES - BANQUETS

( 700 COUVERTS )



ASSURANCES  
DU GROUPE DE PARIS

## ASSURANCES

## Toutes Branches

- ACCIDENT
- INCENDIE
- VIE
- MALADIE
- RETRAITE COMPLEMENTAIRE

## Maurice CLAVERIE

RESIDENCE LYAUTEY

6, place de la Vendée

**85000 LA ROCHE-SUR-YON**

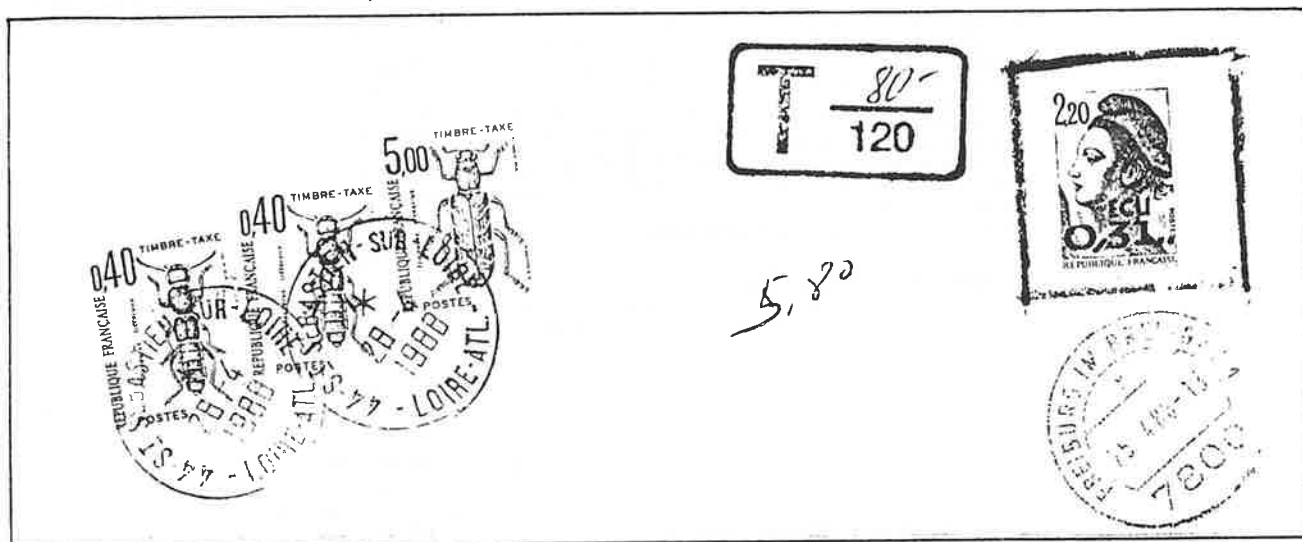
Tél. 51.37.26.12

# ECU 0,31.. EN EUROPE !!!!

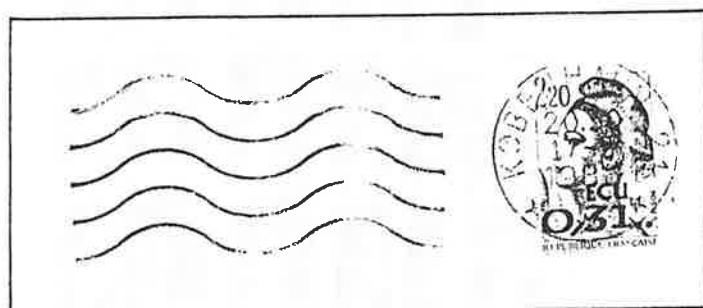


PRESENTE A LA PRESSE LE 14 AVRIL 1988  
ET MIS EN VENTE GENERALE ,SANS ETRE  
ANNONCE, LE 18 DU MEME MOIS, LE 2,20  
LIBERTE SURCHARGE ECU 0,31..N'A DE  
POUVOIR D'AFFRANCHISSEMENT QUE DANS LE  
SENS FRANCE → EUROPE. IL MARQUE LA  
VOLONTE DE LA FRANCE DE FAIRE AVANCER  
L'EUROPE ET SON ESPACE POSTAL.....

ET SI DES LETTRES AFFRANCHIES AVEC CE TIMBRE ETAIENT EXPEDIEES  
DE PAYS EUROPEEN AUTRE QUE LA FRANCE ;QUE DEVIENDRAIENT-ELLES?  
EXPERIENCE TENTEE, VOICI LES RESULTATS:



ALLEMAGNE FEDERALE : NON OBLITERE ET TAXE A L'ARRIVEE



ALLEMAGNE FEDERALE ET DANEMARK : OBLITERE NORMALEMENT



GRANDE-BRETAGNE : COMPLEMENT D'AFFRANCHISSEMENT  
AJOUTE PAR LA POSTE DE SA GRACIEUSE MAJESTE

A.S.  
CAM 31

# ILLUSTRONS NOS COLLECTIONS

POUR FAIRE SUITE À L'ARTICLE DE NOTRE AMI J.L. TRASSAERT DANS LE BULLETIN N°10 DU CAM, VOICI 2 ORDRES DE REEXPEDITION DEFINITIF (N°755B DE LA NOMENCLATURE) DONT LA TAXE A ETE ACQUITTEE AVEC DES FIGURINES SABINE ET MACHINES DE GUICHET.

(1) TARIF DU 1ER JUIN 1982 POUR VILLE DE MOINS DE 20000 HAB.

(2) TARIF DU 1ER OCTOBRE 1979 POUR VILLE DE 20000 HAB. ET +

**N° 755 B ORDRE DE RÉEXPÉDITION DÉFINITIF**

DANS VOTRE INTÉRÊT DÉPOSEZ VOS ORDRES 4 JOURS OUVRABLES A L'AVANCE

| RÉSERVÉ AU SERVICE |                    |              |              |
|--------------------|--------------------|--------------|--------------|
| Numéro d'ordre     | Numéro de tournées | Premier jour | Dernier jour |
| 92                 | 7.9                | 30.7.82      | 31.7.82      |

Je demande de réexpédition de mon courrier, conformément aux indications figurant ci-dessous et je déclare avoir pris connaissance des prescriptions réglementaires rappelées au verso.  
Les télégrammes me seront réexpédiés à mes frais par la voie télégraphique (rayez cette mention si vous désirez la réexpédition gratuite par la voie postale).

**FAIRE SUIVRE**

à partir du 30.7.82

(2)

(1)



$$25 \times 1,60(R) + 2 \times 0,50 = 41 \text{ FRS}$$



$$15 \times 0,01 + 3 \times 2,10 + 1 \times 1,80 + 34,15 + 1,80 \text{ MACH. DE GUICH.} = 44 \text{ FRS}$$

.../...

# TOUJOURS AVEC DES SABINES

## AUTRES COMBINAISONS DANS NOTRE COLLECTION:

| TARIF        | DATES    | FRCS  | COMBINAISON FIGURINES                                |
|--------------|----------|-------|------------------------------------------------------|
| 15 MAI 1978  | 27.08.79 | 25,-  | 20,00PA + 2,10x2 + 0,50 + 0,30                       |
| 01 OCT 1979  | 08.01.80 | 44,-  | 15,00PAx2 + 5,00PA + 1,80x5                          |
| "            | 31.03.80 | 27,50 | 20,00PA + 5,00PA + 1,10 + 1,40                       |
| "            | 25.01.80 | "     | 1,20x22 + 1,10                                       |
| "            | 21.07.80 | "     | 5,00PAx5 + 1,00x2 + 0,30 + 0,20                      |
| "            | 22.07.80 | "     | 5,00PAx5 + 1,00x2 + 0,50                             |
| "            | 12.03.80 | "     | 20,00PA + 5,00PA + 2,30REG.LOR. + 0,20               |
| 01 AOUT 1980 | 03.01.81 | 31,70 | 10,00PA + 20,00PA + 1,20 + 0,50                      |
| "            | 02.10.80 | "     | 1,10x25 + 0,20 + 2,00x2                              |
| "            | 02.08.80 | "     | 1,10x25 + 2,00x2 + 0,10x2                            |
| "            | 25.08.80 | "     | 1,10x25 + 1,80x2 + 0,50 = 0,10                       |
| "            | 29.08.80 | "     | 1,10x27 + 2,00                                       |
| "            | 12.09.80 | "     | 1,10x20 + 2,00x4 + 1,70                              |
| 01 SEPT 1981 | 02.09.81 | 36.-  | 1,80x20                                              |
| "            | 01.12.81 | "     | 5,00x6 + 3,00x2                                      |
| "            | 26.10.81 | "     | 1,20x30                                              |
| "            | 02.12.81 | "     | 3,00x12                                              |
| "            | 24.02.82 | "     | 5,00x7 + 1,00                                        |
| "            | 25.02.82 | "     | 15,00PAx2 + 2,00x3                                   |
| "            | 04.11.81 | "     | 3,50x10 + 1,00                                       |
| "            | 09.12.81 | "     | 1,20x13 + 0,20x2 + 10,00PAx2                         |
| "            | 26.01.82 | "     | 1,20x10 + 2,00x2 + 20,00PA                           |
| "            | 21.01.82 | "     | 2,00x18                                              |
| "            | 04.12.81 | "     | 3,00x5 + 1,20x5 + 1,40x10 + 0,90 + 0,10              |
| "            | 23.10.81 | "     | 5,00x7 + 0,50x2                                      |
| "            | 18.09.81 | "     | 10x1,20 + 0,20x2 + 1,40 + 20,00PA<br>+ 2,20 LAPRESSE |
| "            | 20.01.82 | "     | 10,00PAx3 + 5,00 + 1,00                              |
| 01 JUIN 82   | 03.11.82 | 41,-  | 2,00x20 + 1,00                                       |
| "            | 17.06.82 | "     | 10,00PAx4 = 0,80 + 0,10x2                            |
| "            | 06.07.82 | "     | 1,60x25 + 1,00                                       |
| "            | 29.10.82 | "     | 1,70x20 + 2,00x3 + 1,00                              |
| "            | 02.08.82 | "     | 1,60x25 + 0,50x2                                     |
| "            | 02.11.82 | "     | 1,70x20 + 0,90x7 + 0,50 + 0,20                       |

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

## ADMINISTRATION DES POSTES.

# AVIS AU PUBLIC.

## TAXE DES LETTRES.

LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES POSTES DE LA RÉPUBLIQUE croit devoir appeler de nouveau l'attention du Public sur les principales dispositions du décret du 24 août 1848, relatif à la taxe des lettres, dont la mise en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier prochain, et faire connaître en même temps les mesures d'exécution arrêtées le 13 de ce mois par M. le Ministre des finances.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1849, toute lettre circulant de bureau à bureau, dans toute l'étendue du territoire de la France, de la Corse et de l'Algérie, sera taxée ainsi qu'il suit :

|                                                                 |              |
|-----------------------------------------------------------------|--------------|
| Pour une lettre dont le poids n'excédera pas 7 grammes 1/2..... | 20 centimes; |
| Au-dessus de 7 grammes 1/2 et jusqu'à 15 grammes.....           | 40 centimes; |
| Au-dessus de 15 grammes et jusqu'à 100 grammes.....             | 1 franc.     |

Les lettres ou paquets dont le poids dépassera 100 grammes supporteront un supplément de taxe de un franc pour chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant.

Les lettres chargées et recommandées seront soumises au double port. L'affranchissement de ces lettres est obligatoire.

Les lettres à destination ou originales des colonies françaises, dont le transport devra être ou aura été effectué par les bâtiments du commerce, ne supporteront plus pour leur parcours en France que la taxe de bureau à bureau ci-dessus fixée, plus le décime fixe pour voie de mer, qui est maintenu.

Il n'est rien changé à la taxe actuelle des lettres de Paris pour Paris ou d'une commune pour la même commune.

Pour faciliter l'affranchissement des lettres ordinaires sans déplacement pour le Public, l'Administration fera vendre dans tous les bureaux de poste, et aussi par les facteurs en tournée, à dater du 25 décembre courant, au prix nominal de 20 centimes, 40 centimes et 1 franc, des estampilles ou *timbres-postes* dont l'apposition sur une lettre suffira pour en opérer l'affranchissement. Les lettres pourront être ainsi affranchies par les envoyeurs eux-mêmes, puis jetées à la boîte sans autre formalité. Si, au lieu d'affranchir lui-même de cette manière, l'envoyeur de la lettre la présentait dans un bureau de poste, les employés ne l'affranchiraient pas autrement que par l'application d'un *timbre-poste*. Si l'envoyeur place sur sa lettre un timbre-poste qui représente une taxe moindre que celle que comporte le poids de la lettre, l'Administration appliquera à la lettre mal affranchie un supplément de taxe qui devra être acquitté en argent par le destinataire.

Les *timbres-postes* sont gommés sur le verso; l'envoyeur devra les coller avec soin sur la suscription, et, autant que possible, sur l'angle droit de la lettre.

Il sera fait dans chaque bureau de poste, une demi-heure ou un quart d'heure après la dernière levée officielle de la boîte, selon les obligations particulières au service dans chaque bureau, une dernière levée pour recueillir les lettres affranchies au moyen des *timbres-postes*. Cet avantage est accordé aux lettres ainsi affranchies d'avance; parce que leur expédition entraîne moins de travail préparatoire.

Les dispositions qui précèdent sont applicables seulement à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1849. En conséquence, toute lettre jetée à la boîte ou présentée à l'affranchissement, dans toute l'étendue de la République, sera taxée, jusqu'au 31 décembre courant, à minuit, de la taxe progressive établie par la loi du 15 mars 1827 actuellement en vigueur, et à partir du lendemain 1<sup>er</sup> janvier, de la taxe uniforme fixée par le décret du 24 août 1848. Ces taxes seront maintenues et devront être perçues quelle que soit l'époque de la remise des lettres aux destinataires.

Les *timbres-postes* sont imprimés sur des feuilles qui contiennent 300 timbres et qui sont divisibles par 150; mais ils seront vendus par les directeurs des postes et par les facteurs en aussi petit nombre que le Public le désirera, et par unité même, pour le prix de 20 centimes, 40 centimes et 1 franc.

La vente des *timbres-postes* est exclusivement réservée aux directeurs des postes et aux facteurs en tournée. Chacun de ces agents est tenu d'en avoir constamment une quantité suffisante pour satisfaire à toute demande du Public.

Il est interdit à tout débitant ou particulier de s'immiscer dans la vente des *timbres-postes*.

Paris, le 16 décembre 1848.

ÉTIENNE ARAGO.

# LE DEPÔT ET LE RAMASSAGE DES SACS POSTAUX PAR LES COURRIERS-CONVOYEURS, VERS 1885

Extrait de "Le Journal de la Jeunesse"  
(date non précisée, vers 1885-1890) ar-  
ticle de Louis PAULIAN - Texte recueilli  
par Mr. B. ROYER.

Les trains de voyageurs brûlent forcément un cer-  
tain nombre de gares dans lesquelles la Poste aurait  
intérêt à s'arrêter pendant quelques minutes.

Aussi dès l'origine des chemins de fer, l'adminis-  
tration des Postes s'est demandé s'il ne serait pas  
possible de prendre et de laisser des dépêches aux  
différentes gares, sans faire arrêter le train. Laisser  
des dépêches, cela ne paraît pas très difficile. Lors-  
qu'il s'agit d'un train omnibus marchant à petite  
vitesse, il est possible de jeter un sac de dépêches  
sur la voie. Mais, lorsqu'il s'agit d'un train express  
ou d'un train rapide, la question change d'aspect, et  
tous les essais qui ont été faits dans ces conditions  
ont démontré que le sac s'éventrait en tombant à  
terre.

Quant à l'opération contraire, celle qui consiste à  
prendre des dépêches sans faire arrêter le train,  
elle présente plus de difficultés encore.

Toutes ces difficultés n'ont pas découragé l'admini-  
stration, qui dès les premiers jours avait compris  
que l'échange des dépêches sans arrêt des trains  
constituerait une économie pour le Trésor, et permet-  
trait d'acheminer plus rapidement les correspon-  
dances.

Les ingénieurs de l'administration des Postes et  
ceux des chemins de fer se mirent donc au travail.  
Tout d'abord ils songèrent à appliquer un système qui  
fonctionnait déjà en Belgique et qui était dû à un  
ingénieur belge, M. Gobert.

Ce système consiste dans l'adaptation tant au  
wagon-poste, qu'à une potence placée près de la  
gare, de tiges en fer ou lances, disposées de façon  
qu'au passage du train elles s'engagent respecti-  
vement dans les anneaux dont sont pourvus les sacs  
à échanger.

Cet appareil avait été mis en activité en Belgique  
le 1<sup>er</sup> mars 1849, et le ministre des travaux publics de  
ce pays, consulté par les ingénieurs français, déclara  
qu'il était satisfait de ses résultats.

Pourquoi, direz-vous peut-être, ne pas adopter  
purement et simplement le système Gobert? C'est là  
une question qu'on est tout naturellement tenté de  
faire, et que beaucoup de personnes font en effet, sur  
un ton de critique qui paraît justifié. A chaque ins-  
tant, à propos de n'importe quel service on entend  
dire : « Pourquoi ne pas faire comme en Belgique,  
pourquoi ne pas faire comme en Amérique? » Quel-  
quefois, je le reconnais, la critique est fondée, mais  
la plupart du temps, ce sont ceux qui nous proposent  
d'imiter la Belgique ou l'Amérique, qui se trompent.

Nos ingénieurs ne manquent ni de patriotisme, ni

d'intelligence, et lorsqu'ils n'adoptent pas un système  
qui fonctionne à merveille ailleurs, c'est tout simple-  
ment parce que ce système ne peut être appliqué en  
France par la simple raison que chez nous, les tra-  
vaux d'art, les ponts, les tunnels, sont plus resserrés  
qu'en Belgique et ne laissent au train en marche  
que l'espace strictement nécessaire pour effectuer  
l'opération du lancement et de la prise des sacs à  
dépêche.

On modifia donc ce système et en 1865 un appareil  
fut installé dans dix-huit stations sur la ligne du  
Nord. L'échange s'effectua d'une manière irrégu-  
lière, qui motiva de nombreuses plaintes de la part  
des localités desservies. De plus on eut à regretter  
plusieurs graves accidents, notamment la mort de  
deux agents de chemin de fer. La compagnie du  
Nord demanda la suppression de l'appareil, et cette  
suppression eut lieu le 1<sup>er</sup> mai 1866, après treize mois  
de fonctionnement. L'expérience avait coûté trente-  
deux mille francs.

Les ingénieurs constatèrent que le système Gobert  
ou système à jeu de bagues, indépendamment des  
dangers qu'il présente pour les agents chargés de la  
manœuvre, comporte, en général, des instruments de  
précision dont le moindre accident peut faire varier  
le fonctionnement : un tassement, quelque léger qu'il  
soit, du sol sur lequel reposent les poteaux, un affai-  
sissement des ressorts du wagon, un changement un  
peu brusque aux abords d'un poteau dans la vitesse  
du train, le mouvement de lacet imprimé au convoi  
par une vitesse trop accélérée, enfin le moindre excé-  
dent du poids normal des dépêches suffisent pour  
empêcher la marche régulière du mécanisme.

A partir de 1866, les compagnies de chemins de  
fer, s'appuyant sur les accidents survenus, refusèrent  
de se prêter à de nouvelles expériences. En 1872,  
l'administration française donna mission à M. La-  
rivière, agent embarqué, d'étudier le système Ward  
employé aux États-Unis pour la prise des dépêches.  
Le refus opposé par les compagnies ne permit pas  
de donner suite à l'étude des plans et des documents  
recueillis.

Malgré toutes ces difficultés, l'administration des  
Postes continua toujours ses études. Un très grand  
nombre de projets, dus à l'initiative privée, furent  
l'objet d'un sérieux examen de la part de la com-  
mission de perfectionnement du matériel postal.  
Plusieurs de ces projets se distinguaient par une idée  
originale, mais tous soulevèrent des objections qui  
les firent repousser.

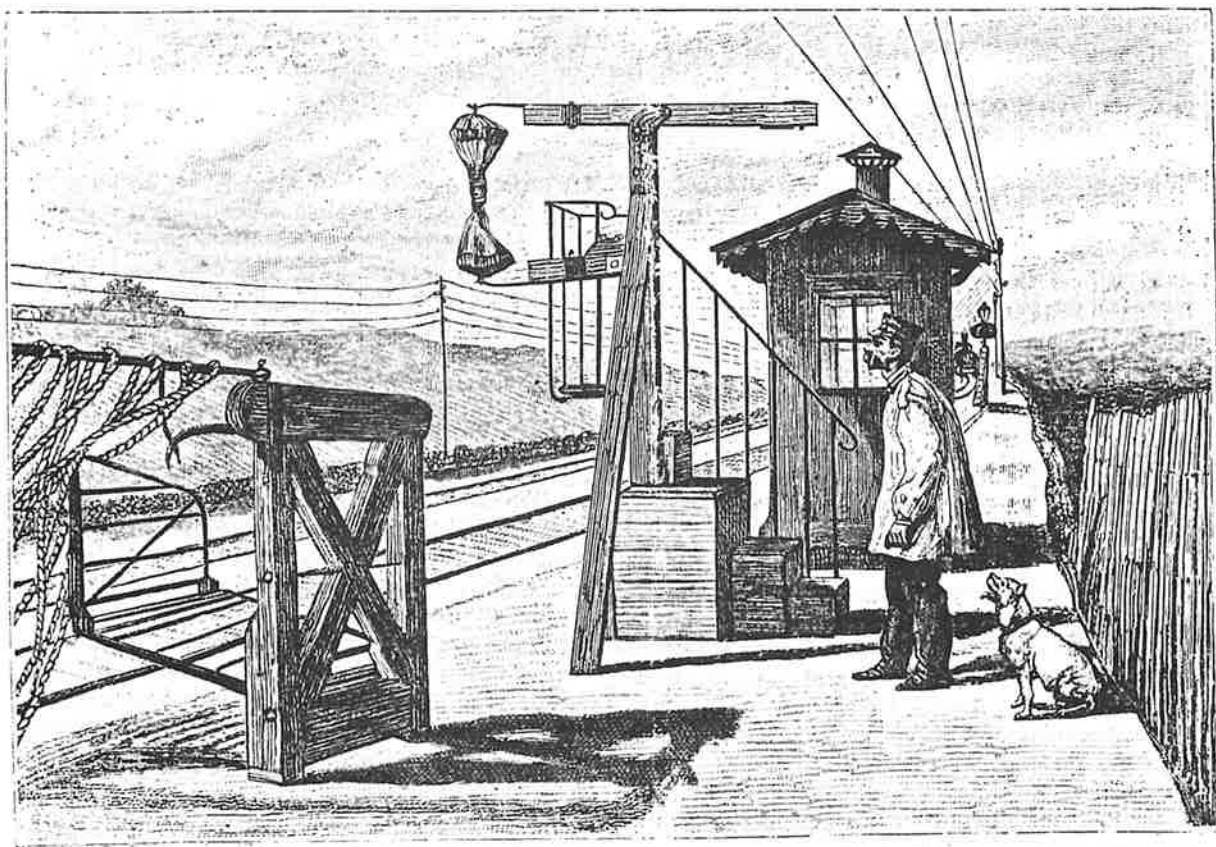
Enfin, après bien des tâtonnements d'études et  
d'essais, M. Trotin, ingénieur des Postes et des Télé-  
graphes, fit savoir, le 5 novembre 1880, qu'il étu-  
diait, de concert avec M. Parent, ingénieur des  
chemins de fer de l'État, un système mixte ayant  
l'avantage de n'exiger que fort peu de place dans les  
wagons-poste, et consistant dans l'emploi du sys-  
tème américain pour prendre les dépêches, et du  
système anglais pour les déposer à la station.

Ce système, expérimenté à Pont-sur-Seine le 21 décembre 1884, en présence de M. Cochery, ministre des Postes et des Télégraphes, et de plusieurs hauts fonctionnaires, a donné des résultats très satisfaisants. Le train a été lancé successivement à la vitesse de 60, 70 et 80 kilomètres à l'heure. Les sacs ont été enlevés et envoyés avec une rapidité vertigineuse. Voici comment on procède.

Un express est sur le point d'arriver à une station où il ne fait pas halte. Il passe préalablement sur

qu'il est prévenu par l'avertisseur de l'arrivée du train, le facteur accroche le sac à une potence placée sur la voie perpendiculairement aux rails. Le wagon ambulant passe; à la porte de ce wagon est adaptée une sorte de fourche qui saisit le sac par la ceinture et le ramène dans l'intérieur du wagon.

S'agit-il, au contraire, de livrer à la station un sac de lettres? Cette fois, c'est l'employé de l'ambulant



Appareil pour prendre et laisser les dépêches.

deux traverses métalliques nommées avertisseur. Cet avertisseur établit à 700 mètres une communication électrique que perçoit un facteur chargé de recevoir et de donner les sacs de dépêches, et placé près de la voie.

Les correspondances ont été enfermées dans un sac en forme de besace, de manière à laisser vide la partie centrale qui est serrée avec une lanière. Dès

qui a le rôle actif. C'est le facteur en vigie qui reçoit. L'employé accroche le sac en dehors du wagon à l'aide de trois crochets en chien de fusil. A la station se trouve une sorte d'énorme trébuchet en fonte qui saisit le sac violemment au passage, le décroche et le dépose derrière un filet de cordages.

L'appareil de MM. Trotin et Parent va permettre d'activer la transmission des lettres et probablement d'augmenter le nombre des distributions dans quelques communes rurales.

#### EN VENDEE EN 1880

Le 23 août 1880, le Conseil Général de la Vendée formulait le souhait ci-après concernant la commune de Nalliers :

" Le train express qui part de La Roche-sur-Yon à 9 h 25 du matin, se dirigeant vers LA ROCHELLE et passe à NALLIERS à 10 h et demie, ne s'arrête pas à cette station et y laisse tomber les dépêches (sacs postaux) qui doivent y rester, sans prendre celles qui seraient prêtes à profiter de son passage.

Considérant que ce mode de dépôt est regrettable et qu'il en résulte souvent que les objets envoyés par la poste, comme échantillons, sont brisés ou détériorés par cette projection violente sur le quai de la gare,...

..Emet le vœu que le train express qui passe à la gare de Nalliers à 10 h et demie s'arrête à cette station, pour y prendre et y laisser les dépêches ainsi que les voyageurs."

De nombreux collègues s'intéressent beaucoup, à titres divers, aux souvenirs traitant du Maréchal de LATTRE, que ce soit en philatélie, en cartophilie, voire en simples articles de journaux.

L'un des rôles du Bulletin est de faire connaître des documents ignorés ou oubliés. C'est ainsi que nous reproduisons ci-dessous une liste de "cartes maximum" éditées à l'époque, à la gloire du Maréchal de LATTRE. Liste publiée dans le Bulletin Philatélique du Midi d'avril à juin 1962.

Il est évident que la grande majorité des "cartes maximum" énumérées ici ne doit pas répondre pleinement aux critères modernes d'une authentique carte-maximum.

Certains seront peut-être heureux d'apprendre l'existence de pièces dont l'intérêt général est indiscutable.

E.M.

**De Lattre de Tassigny (Jean).** « Série privée des C.-M. Épisodes de la vie du Maréchal ».

C.-M. 1911. Le futur officier de Lattre fait 8 jours de rabiôt à l'Ecole de St-Cyr et à l'heure de partir en vacances... Avec Béthouard, Schwartz et d'autres, il est aux arrêts de rigueur pour « chahut ». Au demeurant les cinq figurants sont à table et ne paraissent pas en être à la grève de la faim... voire « de la soif ! ».

C.-M. 1922. Carte montrant le Capitaine de Lattre en civil, béret et canne : assis sur une rocaïlle de la plage (Côte d'Argent) et au cours d'une permission passée dans sa famille. Il s'intéressait alors aux matches de pelote basque qu'il suivait assidûment au Fronton de Bayonne.

Suit une autre carte fort intéressante donnant les trois portraits : le jeune lieutenant de Lattre en tenue coloniale, chapeau à la cow-boy, son père alors Général d'Armée et le grand père... maire de Mouilleron-en-Pareds (Cachet de Mouilleron 8 mai 1952).

C.-M. 1941. Les généraux de Lattre et Huntziger s'attachent à préparer dans l'Armée reconstituée en zone Sud... des éléments de résistance... et inspectent l'Ecole des Cadres créée à Opme.

C.-M. 1943. De Lattre a été condamné à dix ans de prison qu'il purge à Riom. Il occupe ses loisirs à bêcher la courette des condamnés à mort... tout en préparant son évasion (qu'il réussira) pour gagner le maquis, puis Alger.

C.-M. 15 Août 1944. Reproduisant un fragment de photo prise au matin de ce jour célèbre : groupe de commandos d'Afrique, avant-garde de l'Armée de la Libération... qui prend pied au Cap Nègre. Le Général de Lattre figure au premier plan.

C.-M. Libération de Marseille. Après cinq jours d'une lutte acharnée la garnison allemande a capitulé. Le Général de Lattre, dans la voiture de qui se trouve au premier plan le Commandant William Bullitt, est accueilli au Vieux-Port par une population en délire.

C.-M. Libération de Marseille. On y voit le Général de Lattre qui, dans une chaleureuse accolade, félicite le Général de Monsabert. En douze jours, la victoire de Provence a ouvert à la 1<sup>re</sup> Armée française la vallée du Rhône.

C.-M. Baden-Baden où figure le Général de Lattre passant une inspection du bataillon d'infanterie (1<sup>re</sup> Armée), commandé par M. W. Bullitt ex-ambassadeur des U.S.A. à Paris.

Autre C.-M. où le Général de Lattre consulte la carte en vue d'accélérer l'offensive vers Colmar.

C.-M. 20 Janvier. Les Généraux de Lattre et Béthouard exposent leur plan aux Généraux Américains Eisenhower et Devers ; l'attaque de Colmar est décidée... le 2 Février la ville tombera.

C.-M. montrant les Généraux de Lattre et Devers passant la revue des chars d'assaut.

C.-M. La bataille de Colmar est gagnée ! Après le débarquement dans le Midi, après la foudroyante remontée du Rhône et l'entrée en Alsace, de Lattre se trouve arrêté devant Colmar par un dernier raidissement de l'ennemi. Le 22 Janvier 1945, dans une tempête de neige, il lance l'offensive qui le 2 Février devait aboutir à la libération de Colmar intact. Pour la première fois dans les annales de cette guerre, un corps d'Armée Américain, celui du Général Milburn (qui figure sur la C.-M. près de de Lattre) avait été placé sous commandement français.

C.-M. de Colmar en Autriche ! C'est à Colmar que le Général de Lattre lance son fameux ordre du jour : « Les forces alliées de la 1<sup>re</sup> Armée française bordent le Rhin sur toute l'étendue de leur secteur. Elles ont tenu la parole de Turenne ; il ne doit pas y avoir d'hommes de guerre en repos tant qu'il restera un Allemand en deça du Rhin. » La 1<sup>re</sup> Armée française franchit le fleuve pour la première fois de vive force depuis Louis XIV. C'est l'entrée dans la Forêt Noire et la poursuite de l'ennemi jusqu'au Tyrol où cette photo fut prise. Elle représente de Lattre sur le front de ses troupes et saluant nos drapeaux victorieux.

C.-M. 1945. Massevax (Alsace). De Lattre vient de remettre la médaille militaire à son fils Bernard, Maréchal des Logis de Dragons, qu'accompagne le Capitaine Abd-el-Kader, petit-fils de l'Emir et aide de Camp du Général.

C.-M. 1945. Portrait du Général de Lattre assis, tête nue, Le 4 mai, à Überlingen sur le lac de Constance, les plénipotentiaires de la XXIV<sup>e</sup> Armée Allemande viennent demander à négocier un armistice. « La capitulation sans conditions... ou rien ! » répond de Lattre.

C.-M. 9 Février. Le Général de Gaulle vient visiter le P.C. du Général de Lattre.

C.-M. Le Général de Lattre entre dans la ville de Constance (duché de Bade). Il est accompagné du Général de Monsabert et de tout son état-major.

C.-M. En Autriche ! Le Général de Lattre avec le Général Béthouart et M. Voizard.

C.-M. 8 Mai 1945. Jour V. La capitulation allemande allait être signée à Berlin. La présence de la France n'était pas prévue à cet acte final de la guerre... Mais le Général de Lattre était arrivé à l'improviste dans la capitale allemande et avec quelques-uns de ses officiers. Après une discussion courtoise mais serrée, et grâce à son autorité, le Général de Lattre obtint d'être admis à la table des vainqueurs pour signer en qualité de témoin l'acte de capitulation. Cette C.-M. montre le Général en train d'apposer sa signature sur le document.

C.-M. 1945. A l'ambassade de Pologne à Paris, le Général de Lattre est fait Grand Officier de l'Ordre VIRTUTI MILITARI. A sa droite on remarque M. Bogomolov ambassadeur de l'U.R.S.S. ; et à sa gauche l'attaché militaire et l'ambassadeur polonais.

C.-M. 1946. Le village vendéen de Mouilleron-en-Pareds où naquit le Général, fête le père de celui-ci : Roger de Lattre qui administre la commune depuis 30 ans et à qui son fils a remis la Légion d'Honneur. La carte montre la traversée du village par le Général qui accompagne son père et est suivi des notabilités... au milieu de l'affluence chaleureuse de la population.

C.-M. 1947. Devenu après la victoire, chef d'Etat-Major de la Défense Nationale, le Général de Lattre, en tournée d'inspection dans le Sud-Est, s'entretient à Val d'Isère avec les skieurs des détachements de Chasseurs Alpins.

— C.-M. 1947. — Réception du Général de Lattre par le Général Collins et par M. Henri Bonnet à Washington.

— Autre C.-M. donnant les trois photos ci-après : 1<sup>o</sup> à la Maison Blanche, de Lattre s'entretient de l'Indochine avec le Président Truman. — 2<sup>o</sup> Le Général en compagnie de M. Robert Schuman et du Secrétaire d'Etat Dean Acheson. — 3<sup>o</sup> Conférence du Pentagone avec le Général Bradley et M. Herbert Lovett.

— C.-M. 1947. — Effectuant un voyage d'études à travers les Etats de l'Amérique du Sud, où de Lattre rencontre à Rio-de-Janeiro, les principaux généraux de l'armée brésilienne.

— C.-M. 1948. — Mulhouse, qui célèbre le 150<sup>e</sup> Anniversaire de son rattachement à la France, a invité son libérateur du 21 Novembre 1944... que l'on voit à l'Hôtel de Ville entre deux Alsaciennes.

— C.-M. 1948. — Nommé commandant en chef des forces territoriales de l'Europe occidentale, le Général de Lattre collabore avec le Maréchal Montgomery dont le quartier général est installé à Fontainebleau.

— C.-M. Le Général de Lattre assiste à la réunion des commandants alliés où fut décidée la répartition des Zones d'Occupation. Il a à ses côtés, le Général Koelz et le Colonel Demetz.

— C.-M. Le Général de Gaulle décore de Lattre de Tassigny du plus haut grade dans la Légion d'Honneur.

— C.-M. A l'Armistice de Lattre accompagnant le Général de Gaulle, traverse le Rhin au pont de Kehl.

— C.-M. Le Général de Lattre en conférence avec M. Diethelm Ministre de la Guerre et le Général de Monsabert.

— C.-M. présentant les quatre vainqueurs à Berlin : Montgomery, Eisenhower, Joukov et de Lattre. — Carte Maximum de grand intérêt historique.

— C.-M. Le Général de Lattre au cours d'un de ses voyages en France, indique du doigt à Mme de Lattre... les régions d'Indochine dont la carte est étendue sur un des murs de son intérieur.

— C.-M. Le Maréchal de Lattre en conférence avec le Général Salan au Tonkin en 1951.

— C.-M. S. M. Bao-Daï recevant dans sa résidence de Dalat, le haut Commissaire de France (Général de Lattre) en présence de M. Letourneau, Ministre d'Etat.

— C.-M. Le Général de Lattre passe en revue les légionnaires du 3<sup>e</sup> Régiment Etranger. Il fait preuve d'éminentes qualités d'administrateur dans ses fonctions de Haut Commissaire.

— C.-M. Il réunit souvent autour de lui, les chefs d'unités et officiers et leur fait des conférences en plein air.

— C.-M. Ses tournées d'inspection l'amenaient à se plier à des coutumes locales parfois pittoresques et souvent touchantes, telle cette offrande de fleurs qu'il reçut à Vientiane.

— C.-M. A Mytho, le Haut Commissaire décore de la Légion d'Honneur une Religieuse, en présence du Général Chanson qui succombait quelques jours après, à Sadec, à un attentat terroriste.

— C.-M. Le Général de Lattre et Bao-Daï à une réception des hautes notabilités indochinoises.

— C.-M. Le Général de Lattre décore son fils Bernard pour sa brillante conduite au feu. Ce jeune héros devait être tué à Ning-Binh le 31 Mars 1951.

— C.-M. 1951. Le 24<sup>e</sup> Juin, M. le Général et Madame de Lattre conduisant, aux Invalides, les obsèques de leur fils Bernard.

— C.-M. 1951. Le Maréchal, à ces mêmes obsèques, soutient son épouse pour la faire monter en auto. Tous deux sont profondément affligés et déjà on pressent que de Lattre est touché à mort.

— C.-M. 1951. Après l'enterrement au cimetière de Mouilleron-en-Pareds, le Général de Lattre (en civil) raccompagne Madame de Lattre.

— C.-M. Le Maréchal ne devait pas survivre longtemps à la mort de son fils et déjà nous voici aux C.-M. qui le montrent sur son lit de mort.

Etendu sur son lit funèbre, en uniforme, chapelet aux doigts : le Maréchal repose. Sur la cheminée on voit les diplômes de citoyen d'honneur remis par les Villes de Mulhouse et de Colmar à leur libérateur, le fragment d'aigle de la Chancellerie du Reich à Berlin et une gravure représentant la Cathédrale de Strasbourg, dédicacée par le Maire le 3 Janvier 1945 : « Au Général de Lattre, notre dernier espoir ! » La photo de Bernard est près de lui sur la table de nuit... Et la même flamme brûle pour le père et pour le fils !

C.-M. qui donne le Maréchal sur son lit de mort. La tête et partie du buste sont en gros plan ; sur la poitrine se détachent la plaque étoilée de la Légion d'Honneur et les rubans de nombreuses décorations.

C.-M. — Catafalque veillé par la Garde d'Honneur, près du drapeau... Des heures durant, la foule défile dans l'Eglise Saint-Louis...

C.-M. — Le catafalque aux Invalides, on remarque au pied devant, le bâton étoilé du Maréchal et au-dessus, en haut, le képi.

Le Maréchal Montgomery, le Général Eisenhower, un Amiral, onze Généraux et deux Sous-Officiers français entourent le catafalque et accompagnèrent le Maréchal aux Invalides.

La dernière C.-M. qui clôt l'épopée du grand chef nous présente simplement la tête du Maréchal de Lattre de Tassigny exécutée en moulage de bronze façon antique... c'est-à-dire tête et épaules nues. Et ce héros paraît ainsi plus puissant et plus expressif, tirant de lui-même sa force et ses qualités... sans nul besoin de la vanité des hochets même glorieux. Il semble personnifier sa courte et fière devise « *Ne pas subir !* »

## "UN NOIRMOUTRIN AUTEUR D'UN TIMBRE POSTE"

Sous ce titre le journal "Ouest-France" du 8 juillet nous apprenait qu'un noirmoutrin, le docteur Eric BOUHIER, était l'auteur d'un projet de timbre concernant l'Assistance Médicale Internationale. Ce dessin a été retenu pour la vignette imprimée en héliogravure et émise le 28 mai en premier jour anticipé.

Nos félicitations pour cette distinction, mais notre satisfaction aurait été encore plus intense si le timbre émis l'avait été à la gloire de la Vendée, et pourquoi pas ?, de Noirmoutier.





**ACHAT**

**XXV**

**VENTE**



**L'AURÉUS**  
comptoir vendéen  
des métaux précieux

*Achat - Vente*  
au plus haut cours

**OR - ARGENT**

du DÉBRIS au LINGOT - achat de tous les OBJETS DE COLLECTIONS  
PAIEMENT COMPTANT

9, place du Marché, 85000 La Roche-sur-Yon

Tél.  
51 62 75 39

ouvert du mardi  
au samedi

de 9 heures  
à 19 heures

discretion  
assurée

**ACHAT**

**VENTE**

**L'ECLIPSE**

LIBRAIRIE ANCIENNE

PRESSE ILLUSTRÉE. JULES-VERNE

4 rue du Passage. La Roche-sur-Yon.

Tel. 51 62 75 39

J.C.B.

# BRICOGITE

C'est du bon boulot.

☎ 51.62.39.07

**OUVERT TOUS LES JOURS**  
du Lundi au Samedi  
9H15 à 12H15 - 14H à 19H15

Route d'Aizenay  
Boulevard Edison  
85000 LA ROCHE-SUR-YON

|               |                |            |
|---------------|----------------|------------|
| BOIS          | QUINCAILLERIE  | DECORATION |
| CARRELAGE     | OUTILLAGE      | MOQUETTE   |
| SALLE DE BAIN | MACHINE A BOIS | LUMINAIRE  |
| ELECTRICITE   | TONDEUSE       | PEINTURE   |

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**logements  
confortables  
et économes**

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE



RENSEIGNEMENTS

LA ROCHE-SUR-YON  
Tél. 51.62.26.57

FONTENAY-LE-COMTE  
Tél. 51.69.32.23

TONNAY-CHARENTE  
Tél. 46.87.00.99